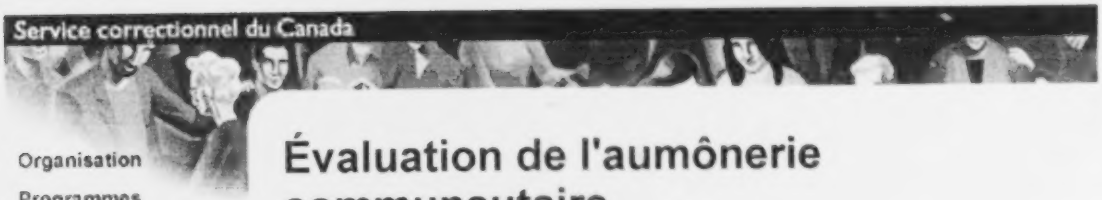

Organisation
Programmes
Politiques et lois
Sensibilisation du public
Partenaires
Salle des médias
Forums internationaux
Liens

Divulgation proactive
Frais de voyage et d'accueil
Contrats
Reclassifications de postes

Évaluation de l'aumônerie communautaire Octobre 2001

Table des matières

1. Sommaire
2. Feuille de renseignements sur l'aumônerie communautaire
3. Avant-propos
4. Introduction
5. Mission du SCC
6. Valeurs fondamentales
7. Évaluation initiale du délinquant et planification correctionnelle
8. Objectifs corporatifs : 2002-2005
9. Évaluation du ministère communautaire
10. Contexte
11. Questionnaire
12. Budget
13. Ventilation des délinquants par région
14. Âge moyen des délinquants
15. Sexe
16. La collectivité
17. Premier contact
18. Diversité ethnique des délinquants
19. **Groupe confessionnel des délinquants**
20. **Besoins des délinquants**
21. **Allocutions**
22. **Bénévoles**
23. **Bénévoles ayant suivi une formation**
24. **Âge moyen des bénévoles**
25. **Origine ethnique des bénévoles**
26. **Groupe confessionnel des bénévoles**
27. **Appui non financier**
28. **Gestion du risque**
29. **Conseils communautaires**
30. **Réseau formé de groupes confessionnels**
31. **Partenariats communautaires**
32. **Motivation au travail**
33. **Conclusion**
34. **Recommandations**
35. **Appendice A: Leadership et aumônerie communautaire**
36. **Appendice B: Évaluation de l'aumônerie communautaire au SCC**

Sommaire

L'aumônerie communautaire du Service correctionnel du Canada est active depuis plus de deux décennies. Elle fournit un soutien aux délinquants, tant pendant leur emprisonnement qu'une fois remis en liberté dans la collectivité, et aide aussi leurs familles. Ce rapport fournit un aperçu de ce que l'aumônerie communautaire est devenue, et présente une vision de son

futur.

L'aumônerie communautaire appuie la mission, les valeurs fondamentales et les objectifs corporatifs du SCC en plus de contribuer à la participation active des délinquants aux domaines clés énumérés dans l'évaluation initiale et dans les instructions permanentes.

Les ministères de l'aumônerie communautaire sont des organisations du groupe confessionnel avec lesquelles le SCC entretient des relations. Ces ministères rendent des comptes à un grand nombre d'intervenants, dont le SCC. Les autres intervenants comprennent le groupe confessionnel, les organismes communautaires, les municipalités, les services de police locaux, les groupes professionnels, et d'autres intervenants. Chaque groupe de l'aumônerie a pour objectif de rendre les collectivités plus saines et plus sécuritaires.

Plus de 11 000 personnes bénéficient des services des ministères de l'aumônerie communautaire au cours d'une année. Certains entretiennent des relations à long terme, et d'autres à court terme, avec le ministère. L'âge moyen des délinquant est 34 ans. Plus de 51 % des efforts sont axés sur les délinquants en liberté dans la collectivité. Le reste des efforts est consacré aux familles et aux enfants des délinquants et à d'autres personnes.

Les délinquants ont de nombreux besoins et certains sont assez spécialisés. Certains délinquants ont des problèmes en ce qui concerne la surveillance tandis que d'autres ont des problèmes liés à la vie quotidienne. L'aumônerie répond aux besoins des délinquants dont la mise en liberté est assortie de conditions, qui nécessitent des interventions leur permettant de gérer leur colère, leur rage ou de soulager leur chagrin, qui ont des problèmes de santé mentale, qui souffrent de dépendances, qui ont besoin d'une aide concrète, qui sont âgés, qui ont des besoins médicaux, qui ont des problèmes relatifs à l'hébergement, etc.

Les ministères possèdent des liens solides avec un grand nombre d'intervenants communautaires et constituent des partenaires à part entière de la collectivité. L'établissement de liens solides avec les autres intervenants de la collectivité est essentiel à la mission des ministères communautaires. Le nombre total d'allocutions prononcées par les aumôniers communautaires est supérieur à 700. Ces allocutions portent sur le travail avec le SCC, sur la justice réparatrice, et sur beaucoup d'autres sujets. Les aumôniers présentent des exposés dans des écoles, devant des groupes d'intérêts, devant des organismes confessionnels, et aussi dans plusieurs églises pendant les célébrations liturgiques.

L'Aumônerie du SCC compte plus de 1 400 bénévoles actifs. La moyenne d'âge de ces bénévoles est 40 ans. Les bénévoles reçoivent une formation exhaustive et sont des partenaires à part entière du ministère. Les bénévoles travaillent 217 000 heures, ce qui représente une valeur monétaire de 3,45 millions de dollars par année. En moyenne, chaque aumônier reçoit plus de 7000 heures de travail bénévole par année, soit l'équivalent de 100 000 $ en heures de travail.

Les ministères communautaires reçoivent aussi plus de 1,7 millions de dollars par an en appui non financier. L'appui non financier reçu par chaque aumônier est d'environ 51 000 $. Les ministères de l'Aumônerie communautaire comptent de nombreux grands contributeurs.

Le budget national de l'Aumônerie communautaire pour 2000-2001 est de 758 538 $. Le montant moyen des dépenses encourues pour chaque ministère communautaire est d'environ 23 000 $. Pour cet investissement, l'Aumônerie du SCC collabore avec des organismes qui génèrent des

revenus d'une valeur de plus de 5 millions de dollars en retour. Il s'agit d'un énorme investissement qui bénéficie aux délinquants, aux familles et aux collectivités.

Les comités sont formés d'un grand nombre de personnes possédant un vaste éventail d'expériences de vie. Le rôle et la structure des comités feront l'objet d'études et sont appelés à croître. L'incidence de la foi est aussi évident dans le travail de l'aumônerie communautaire et se manifeste sous la forme d'une grande motivation.

Conclusion

L'aumônerie communautaire remplit un mandat de grande envergure. Elle offre des services à un grand nombre de personnes, est un membre à part entière de la collectivité et compte plus de 1 100 bénévoles. Bien que les données relatives aux récidives ne soient pas disponibles en ce moment, d'autres mandats sont remplis. Le système correctionnel préconise la participation de la collectivité, l'établissement de liens solides avec les partenaires de la collectivité et la mobilisation d'un grand nombre de bénévoles. Il se soucie des familles, de la réinsertion des délinquants et de la sécurité des collectivités. L'aumônerie communautaire fournit des services correspondant à chacune de ces préoccupations. Quinze recommandations sont présentées dans le but de renforcer l'aumônerie communautaire, pour qui le défi individuel le plus important est le financement. Une soumission visant à répondre aux besoins futurs est présentée. Cette soumission vise l'obtention, par l'aumônerie communautaire, d'un montant de 1 $ par jour pour chaque délinquant en liberté dans la collectivité. Ce montant modeste permettrait l'obtention d'un financement approximatif de 3,5 millions de dollars pour l'aumônerie communautaire.

Feuille de renseignements sur l'aumônerie communautaire

Les détails de chacun des faits énoncé ci-dessous apparaissent dans le rapport sur l'aumônerie communautaire.

Le budget national de l'aumônerie communautaire est de 758 000 $ pour 32 unités opérationnelles de ministères. L'aumônerie communautaire contribue à la mission du SCC, à ses valeurs fondamentales et à ses objectifs corporatifs. Les aumôniers communautaires prononcent plus de 600 allocutions chaque année.

L'aumônerie communautaire:

Fournit des services à plus de 11 000 personnes chaque année. Parmi ces personnes :
51 % sont des délinquants en liberté dans la collectivité;
14 % sont des parents de délinquants;
22 % sont en prison;
13 % n'appartiennent à aucune des catégories énumérées ci-dessus.
80 % de tous les délinquants participent à une rencontre avec le personnel du ministère dans les 60 jours suivant leur mise en liberté.

Données démographiques

L'âge moyen des délinquants est 34 ans, 79 % des délinquants sont des hommes et 70 % d'entre eux sont de race blanche. Religion : catholique : 35 %, protestante : 42 % et spiritualité autochtone : 11 %.

Besoins

L'aumônerie répond à un grand nombre de besoins émotionnels et spirituels tels que la colère et le chagrin, et elle fournit des interventions efficaces et de santé mentale. 60 % des délinquants ont fait appel au ministère pour se défaire de leur dépendance à une substance, 47 % ont demandé l'aide du ministère pour obtenir de l'hébergement et un grand nombre ont recouru aux services du ministère pour leurs besoins pratiques. De nombreux délinquants ont aussi cherché de l'aide auprès du ministère pour leurs besoins en matière de santé physique. Plusieurs d'entre eux sont atteints du SIDA, sont séropositifs ou sont atteints d'hépatite C.

Bénévoles

Plus de 1 400 bénévoles actifs travaillent pour le ministère. Ils contribuent 217 000 heures de service, pour une valeur de 3,45 millions de dollars. L'âge moyen des bénévoles est 40 ans. Chaque aumônier reçoit plus de 7 000 heures de travail bénévole chaque année.

Appui non financier

Les ministères communautaires reçoivent plus de 1,6 millions de dollars par année, soit en moyenne 53 000 $ par unité opérationnelle. Retour total : 5 millions de dollars.

Motivation

99 % des aumôniers font ce travail parce qu'ils sont convaincus qu'il s'agit de leur vocation.

L'obtention d'un montant correspondant à 1 $ par jour par délinquant mis en liberté sous condition permettrait de financer les éléments suivants : formation exhaustive des aumôniers et des bénévoles, expansion de l'aumônerie communautaire, formation de cercles de soutien et de responsabilité dans un plus grand nombre de collectivités, mise en œuvre d'un grand nombre des 15 recommandations contenues dans le rapport et expansion de la capacité de la collectivité pour la prestation d'autres services par l'aumônerie communautaire.

Avant-propos

Le présent rapport fait état du ministère correctionnel accompli dans la collectivité par divers groupes confessionnels qui contribuent à l'œuvre du SCC. C'est ce que nous appelons au SCC le programme d'aumônerie communautaire. En plus de rendre compte du travail réalisé pour aider les délinquants libérés à bien réintégrer la collectivité, ce rapport laisse entrevoir les nombreuses possibilités qui existent de multiplier et d'améliorer les services offerts.

Ces partenaires communautaires ont largement contribué au renforcement de la sécurité de nos collectivités. Ils communiquent souvent avec un nombre surprenant de délinquants libérés, avec leur famille et leurs amis. Ils donnent sans compter! Voici quelques-uns de leurs apports :

- Aider les délinquants à redevenir des citoyens responsables;
- créer un milieu propice aux relations et aux amitiés favorables;
- faire voir le bon côté de la vie pendant les moments difficiles;
- appuyer la famille et les amis;
- sensibiliser la collectivité à leur contribution au succès des services correctionnels.

Le SCC est déterminé à encourager et à aider activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi. Le présent rapport relate l'histoire d'un partenariat très prometteur et novateur qui contribue à la réalisation de cet objectif.

Nous sommes très reconnaissants envers tous ceux dont les actions sont décrites dans ce rapport. Ils sont des collègues, des partenaires et des citoyens généreux et courageux.

Je voudrais remercier le révérend Dr David Molzahn, qui a déployé des efforts considérables afin que ce rapport prenne forme. Si vous désirez obtenir de plus amples informations ou faire part de vos commentaires, veuillez vous adresser au Dr Molzahn à l'aumônerie de l'AC.

Le révérend chanoine Chris Carr
Directeur général de l'Aumônerie

Introduction

Déclaration de l'Association internationale des aumôniers de prison
Les délégués souhaitent que l'on s'intéresse davantage aux idées qui visent à mettre en œuvre des solutions de rechange à l'incarcération. Ils connaissent le succès d'initiatives de réconciliation entre la victime et le délinquant, que l'on appelle souvent initiatives de justice réparatrice. Ils espèrent que tous les gouvernements consacreront plus de ressources à l'élaboration de solutions de rechange à l'incarcération et favoriseront davantage la réconciliation entre les victimes et les délinquants.

La communauté confessionnelle a toujours pris soin des membres marginalisés de la société. Des écrivains religieux et spirituels ont documenté la manière dont cela se faisait ainsi que certaines des traditions qui entouraient ces soins. Parmi les groupes qui avaient besoin qu'on s'occupe d'eux, se trouvaient les prisonniers et leur famille. Ceux-ci ayant toute une gamme de besoins tant sociaux qu'affectifs, spirituels ou physiques, les communautés confessionnelles se mobilisaient pour leur fournir de la nourriture, un hébergement, des vêtements, des conseils et d'autres formes de soutien.

Le protocole d'entente entre le Comité interconfessionnel de l'aumônerie et le Service correctionnel du Canada « témoigne des préoccupations communes à l'égard de la dimension spirituelle de la vie dont la pastorale est l'expression, par l'entremise de services d'aumônerie efficaces . » Le protocole d'entente renforce l'importance du ministère communautaire et par conséquent contribue à la continuité des soins dispensés aux délinquants et à leur famille. Pour procurer ces soins, le SCC fait appel à de nombreux partenaires dont certains travaillent auprès d'autres ministères gouvernementaux, à divers organismes et à de nombreuses organisations confessionnelles. Ces organismes et organisations mobilisent de nombreux bénévoles appartenant à diverses affiliations religieuses. Le présent rapport indique que le SCC mobilise l'action de la collectivité par l'intermédiaire de l'aumônerie communautaire.

Cependant, par sa contribution aux travaux de l'aumônerie, non seulement le SCC appuie-t-il la mission de la communauté confessionnelle, mais il s'acquitte également de sa propre mission dans le respect de ses propres valeurs fondamentales, tout en appliquant de bonnes pratiques de réinsertion sociale. Le présent rapport décrit la manière dont l'aumônerie communautaire s'acquitte de la mission du Service correctionnel du Canada autant que de la mission de la communauté confessionnelle.

Mission du SCC

De quelle façon l'aumônerie communautaire contribue-t-elle à la réalisation de la mission du SCC? La mission du SCC énonce ce qui suit :

> Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Le présent rapport décrit les nombreuses manières par lesquelles l'aumônerie communautaire contribue à l'accomplissement de la mission du SCC. Il décrit également la manière dont les ministères communautaires protègent la société en encourageant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Les aumôniers communautaires et leurs 1 400 bénévoles offrent des services et une aide à environ 10 000 personnes chaque année. Les tableaux qu'on trouvera ci-joints, ainsi que la discussion qui suit, décrivent le soutien que ces délinquants et leur famille reçoivent lorsqu'ils réintègrent la société, notamment sous forme d'aide pour la vie quotidienne. Le rapport décrit également un vaste et très efficace réseau de partenariats.

Valeurs fondamentales

L'aumônerie communautaire contribue également à la réalisation des valeurs fondamentales du SCC. Les deux premières valeurs fondamentales sont celles qui ont le plus trait au ministère de l'aumônerie communautaire. Ces valeurs sont réalisées de la manière suivante :

VALEUR FONDAMENTALE 1

Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.

Les ministères communautaires appuient les principes directeurs et les objectifs stratégiques de la première valeur fondamentale en offrant un soutien aux délinquants et à leur famille et en défendant leurs droits, et en les aidant à être des participants éclairés dans les processus correctionnels. Ces services reflètent l'action du SCC à l'égard de la collectivité et offrent à celle-ci une manière d'interagir avec le SCC.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1.2 *Voir à ce que les politiques et les procédures touchant les délinquants leur soient communiquées de façon à ce qu'ils puissent les comprendre et qu'elles leur soient accessibles.* Les aumôniers communautaires proposent souvent des éclaircissements au sujet des politiques et des procédures qui guident la relation entre le SCC et les délinquants. Bien souvent, ils renforcent les messages dispensés par les agents de libération conditionnelle et aident les délinquants à comprendre les messages qu'ils reçoivent.

1.6 *Fournir aux délinquants des occasions de contribuer au bien-être de la collectivité.* La plupart des aumôniers communautaires offrent à des délinquants la possibilité d'être bénévoles dans certains aspects de leur ministère. Les délinquants sont capables d'offrir une présence réconfortante dans les centres des ministères, de participer à des réunions de groupe de soutien et également d'accorder un soutien pratique pour de nombreux projets. Certains obtiennent ainsi une expérience de travail.

1.7 *Respecter les différences sociales, religieuses et culturelles de tous les délinquants.* Dans le cadre de la vocation et de la pratique, les aumôniers communautaires aident à satisfaire les besoins culturels et religieux des délinquants d'une manière sensible et susceptible de les aider à s'épanouir. Ils ont beaucoup de relations parmi la communauté confessionnelle et sont en mesure d'adresser les délinquants aux groupes confessionnels de leur choix.

1.10 *S'assurer que les préoccupations des victimes soient prises en considération lorsque nous nous acquittons de nos responsabilités* Les aumôniers voient aux besoins des victimes en leur offrant un soutien pratique dans le cadre du ministère communautaire et en les aidant à trouver un soutien auprès d'organismes spécialisés.

VALEUR FONDAMENTALE 2

Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.

Les aumôniers communautaires témoignent de cette valeur fondamentale car c'est selon cette conviction profonde qu'ils servent, eux-mêmes ainsi que les bénévoles. Certains aumôniers et bénévoles sont d'ex-délinquants qui répondent à une nouvelle vocation. La plupart des services que les ministères communautaires dispensent appuient les principes directeurs et les objectifs stratégiques de la valeur fondamentale 2.

Les ministères communautaires procurent des programmes et des possibilités pour aider les délinquants à trouver de nouveaux modes de vie renforçant leur potentiel de devenir des citoyens respectueux des lois. Ils aident les délinquants à trouver du travail et quelquefois les engagent de manière qu'ils puissent acquérir des références pour leur recherche d'un emploi à l'avenir. De nombreux ministères communautaires aident également des délinquants à trouver des manières de s'occuper de façon productive grâce à différentes formes d'emploi ou de possibilités de bénévolat. Dans certains cas, des individus qui ont un faible niveau de fonctionnement gagnent tout simplement un endroit où rester pendant la journée au lieu d'errer sans but dans les rues.

Les aumôniers communautaires aident à surveiller les délinquants et leur procurent un soutien lorsqu'ils sont mis en liberté. En outre, lorsque c'est approprié, l'unité familiale reçoit également un soutien pour l'aider à s'adapter lorsque le délinquant revient à la maison. Dans le cadre de ce processus, les aumôniers communautaires font appel à une multitude de programmes et d'organisations communautaires. Plusieurs sections du présent rapport soulignent le travail accompli avec des partenaires.

Les ministères communautaires réalisent les objectifs stratégiques de la deuxième valeur fondamentale de la manière suivante :

2.1 *Voir à ce que les besoins individuels des délinquants soient identifiés au moment de leur admission et qu'une attention spéciale soit apportée à ceux qui présentent des troubles mentaux.* La plupart des aumôniers communautaires sont en relation avec des organismes de santé mentale où l'on dispense des soins efficaces aux délinquants atteints de troubles mentaux. Quelques fois, ils consultent également des agents de libération conditionnelle et des psychologues pour aider à satisfaire les besoins des délinquants.

2.2 *Voir à ce qu'on réponde aux besoins particuliers des délinquants autochtones et des délinquantes.* Plusieurs aumôniers communautaires s'occupent plus particulièrement des femmes. Celles-ci peuvent bénéficier

de nombreux programmes spéciaux. Les aumôniers communautaires travaillent également en liaison avec des organismes autochtones.

2.3 *Fournir aux délinquants des programmes qui les aident à répondre à leurs besoins individuels en vue d'accroître leur potentiel de réinsertion en tant que citoyens respectueux des lois.* Comme on l'a dit plus haut, le présent rapport décrit l'aide que les délinquants reçoivent pour faciliter leur réinsertion et les aider à devenir des citoyens respectueux des lois.

2.4 *Voir à ce que les délinquants soient employés productivement et aient accès à une gamme d'emplois et de possibilités de formation qui répondent à leurs besoins de croissance personnelle et de développement.* Des aumôniers communautaires et des bénévoles aident des délinquants à trouver des emplois à plein temps et quelquefois, même, leur procurent un emploi. L'un des buts de cette action est de leur permettre d'avoir des références pour se présenter sur le marché du travail.

2.5 *Mettre à la disposition des délinquants une gamme d'activités récréatives et de passe-temps les motivant à utiliser leur temps libre de façon constructive et les aidant à acquérir des aptitudes et des capacités qui leur seront utiles après la libération.* Les aumôniers communautaires et les bénévoles procurent des activités de loisir de différentes manières. Ils organisent des célébrations lors des fêtes, au cours de l'année, offrent aux uns un endroit où ils peuvent passer le temps en toute sécurité, à d'autres des possibilités de faire du bénévolat, ou d'aider d'autres délinquants. Ils apprennent également à des délinquants comment s'y prendre pour se joindre à des activités communautaires de loisir de manière sécuritaire. La résolution de problèmes dans ce secteur reçoit une attention particulière.

2.6 *Voir à ce que les besoins en matière de programmes soient pris en considération lorsque les décisions relatives au placement et au transfèrement sont prises.* Les aumôniers communautaires dispensent des programmes religieux en prison et contribuent aux décisions de gestion des cas lorsque c'est approprié aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements.

2.7 *Voir à ce que le risque que représente le délinquant fasse l'objet de considérations dans nos décisions surtout lorsqu'il s'agit de questions liées à la réduction de la sécurité et à la mise en liberté sous condition.* Les aumôniers communautaires rencontrent régulièrement le personnel de libération conditionnelle afin d'élaborer des plans de mise en liberté pour les délinquants. Ils gardent le contact et tiennent des conférences de cas pour évaluer les progrès des délinquants.

2.10 *Voir à ce que le délinquant soit adéquatement surveillé dans la collectivité et que l'on réagisse à tout accroissement de risque au moyen de mesures satisfaisantes d'intervention et d'aide.* Comme on l'a dit plus haut, des aumôniers communautaires et des bénévoles contribuent à la surveillance des délinquants dans la collectivité. Ils ont souvent de bonnes relations avec ceux-ci et connaissent bien leur mode de comportement. Ils évaluent les risques et prennent les mesures appropriées lorsque ces risques augmentent.

2.11 *Voir à ce que l'engagement des citoyens(nes) bénévoles fasse partie intégrante de nos programmes, tant en établissement que dans la communauté.* Une des caractéristiques importantes de l'aumônerie communautaire est qu'elle mobilise plus de 1 000 bénévoles dans la collectivité. Cela ne comprend pas les nombreux bénévoles qui travaillent au sein de l'établissement. On trouvera plus de détails sur cet objectif à la section sur les bénévoles.

2.12 *Mobiliser les ressources communautaires pour s'assurer que les*

délinquants jouissent du soutien et de l'aide nécessaires après leur libération. Les aumôniers communautaires font appel à de nombreuses ressources communautaires. Ils sont une de ces ressources, justement, mais ils renvoient souvent des délinquants à d'autres organismes dans leur collectivité. On trouvera plus de détails sur cet objectif à la section sur les bénévoles. Chaque ministère travaille avec des partenaires uniques dans la collectivité.

Évaluation initiale du délinquant et planification correctionnelle

Le processus d'évaluation initiale et de planification correctionnelle du SCC désigne sept facteurs ou domaines qui influencent le risque et les besoins des délinquants. Lorsque ces éléments sont traités efficacement, ils aident les délinquants à réintégrer la société de façon sûre et plus efficace.

Ces facteurs ou domaines sont les suivants :

1. L'emploi - la valeur attachée au travail et au rôle du travail dans la vie.
2. La situation matrimoniale/familiale - la valeur attachée à la famille et au soutien qu'elle apporte.
3. Interaction sociale - la valeur attachée aux fréquentations non criminelles et aux possibilités d'interaction sociale positive.
4. Toxicomanie - la valeur attachée au fait de vivre sans être dépendant de l'alcool ou des drogues.
5. Fonctionnement dans la collectivité - la valeur attachée à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la vie quotidienne.
6. Orientation personnelle/affective - la valeur attachée au fait de prendre sa vie en mains.
7. Attitude générale - la valeur attachée au fait de vivre dans le respect des lois.

Les ministères communautaires ont une influence notable sur chacun de ces facteurs. Les aumôniers communautaires aident les délinquants à trouver du travail. Ils appuient et aident les familles à se réintégrer, lorsque c'est nécessaire, et mettent les délinquants en rapport avec de bons réseaux sociaux dans la collectivité. Dans de nombreux cas, les ministères communautaires constituent eux-mêmes une collectivité favorable. À cet égard, mentionnons l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité, dans le cadre de laquelle des groupes de bénévoles entourent chacun un délinquant, constituant ainsi une micro collectivité. La plupart des domaines dont on a parlé sont fortement visés dans le processus. Les aumôniers communautaires ont des relations avec de nombreuses personnes qui peuvent créer des interactions sociales positives pour les délinquants et leur famille.

De plus, un bon nombre d'aumôniers appuient les programmes de lutte contre la toxicomanie dans leurs établissements, et ils ont fréquemment reçu une formation en application des programmes de lutte contre la toxicomanie. Les aumôniers aident également les délinquants à appliquer leurs aptitudes à la vie quotidienne et leur offrent souvent du counseling. Les aumôniers ont beaucoup de relations avec les ressources dans leur collectivité et siègent souvent à des comités communautaires. Ils aident les délinquants à acquérir des modes de comportement respectueux des lois.

L'aumônerie est active dans tous les domaines dont on reconnaît qu'ils aident à réduire la récidive. Pour certains lecteurs, cela peut sembler un concept nouveau parce qu'ils ont une conception étroite de ce qu'est un ministère religieux. Nous avons bon espoir que le présent rapport aidera à

élargir leur compréhension et peut-être à percevoir le ministère communautaire dans un contexte historique plus large.

Objectifs corporatifs : 2002-2005

L'aumônerie communautaire contribue aux objectifs corporatifs de la manière suivante.

Objectif : Améliorer la santé et le mieux-être des employés et des délinquants, ainsi que des collectivités où nous habitons et travaillons.

Les aumôniers communautaires appuient la création et l'entretien de milieux sains, sûrs et sécuritaires contribuant au bien-être physique et psychologique du personnel et des délinquants dans les établissements et dans la collectivité. Ce phénomène s'accomplit grâce à de nombreuses interventions et initiatives allant de l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité au programme de distribution de nourriture aux délinquants et à leur famille. De nombreuses interventions visent des besoins particuliers en santé et en bien-être. Le personnel communautaire du SCC reçoit également du soutien des aumôniers communautaires et des bénévoles. La paroisse d'un aumônier englobe de nombreux éléments.

Les délinquants sont encouragés à rendre à la collectivité ce qu'ils ont reçu, dans le cadre de services de bénévolat organisés par les aumôniers et les volontaires, pouvant aller de l'animation de groupes de soutien à la participation aux activités d'organismes locaux de soutien.

Objectif : Maximiser le potentiel de réinsertion sociale des délinquants, tout en favorisant la participation des collectivités.

Les ministères communautaires axent la plupart de leurs efforts sur la réinsertion sociale rapide et sans danger des délinquants dans la collectivité. En plus de fournir un soutien, les aumôniers et les bénévoles s'assurent que les délinquants tirent parti des aptitudes qu'ils ont apprises en établissement afin de réussir leur réinsertion dans la collectivité. Parallèlement au soutien régional, l'aumônerie communautaire incite la collectivité internationale à développer un élément communautaire. En plus de cela, des aumôniers communautaires prennent la parole au cours de 560 occasions annuellement, dans le cadre desquelles ils parlent de leur travail au sein du système correctionnel. Il est probable qu'aucun autre groupe n'a un tel impact pour le SCC.

Objectif : Faire preuve de leadership en contribuant à la réduction du taux d'incarcération des délinquants Autochtones.

Dans le pays, plus de 15 % des personnes recevant des services de l'aumônerie communautaire sont des Autochtones. Dans la région des Prairies, plus de 40 % sont des Autochtones. En faisant cela, l'aumônerie communautaire contribue à aider les délinquants autochtones à réintégrer la société avec succès répondant ainsi à la préoccupation mentionnée dans le discours du Trône.

Objectif : Accroître la capacité de l'organisme et le renouvellement du personnel.

Cet objectif concerne principalement les employés du gouvernement. Les aumôniers communautaires et les bénévoles entrent dans la catégorie des contractuels. Cependant, la capacité organisationnelle croissante est un sujet de préoccupation grave pour l'aumônerie communautaire. À mesure que le SCC évolue et que de nouvelles bonnes pratiques se font jour, les

partenaires de l'aumônerie communautaire reçoivent un soutien éducatif et de formation leur permettant de se tenir au courant et informés afin de dispenser aux délinquants et à leur famille le meilleur ministère possible. On trouvera plus de détails sur cet objectif à la section sur les bénévoles.

Évaluation du ministère communautaire

La présente évaluation a été effectuée pour trois raisons. Le dernier examen complet de l'aumônerie communautaire a été effectué en 1995 et il était grand temps d'en faire un autre. Ensuite, cet examen est nécessaire pour élaborer des indicateurs de financement. L'aumônerie communautaire n'est pas financée selon des indicateurs. Elle l'est en partie selon des priorités et des besoins locaux et en partie selon la capacité communautaire locale. La bonne volonté et la générosité des gestionnaires régionaux et de district a été appréciée mais il faudrait de nouvelles stratégies. En automne de l'an 2000, le Comité de direction à l'AC a demandé que l'aumônerie communautaire élabore des indicateurs de financement afin d'être financé adéquatement. Pour élaborer ces indicateurs, il faut de l'information à jour.

Une autre raison pour l'examen était le besoin de comprendre et d'apprécier la croissance de l'aumônerie communautaire et de reconnaître son impact. Au cours des dernières années, le programme de réinsertion communautaire du SCC a beaucoup progressé. Les délinquants retournent dans la collectivité plus tôt au cours de leur peine ce qui nécessite le développement de réseaux de soutien dans la collectivité. Par l'action de l'aumônerie communautaire, la communauté confessionnelle soutient les délinquants et leur famille qui, à leur tour, appuient l'initiative de réinsertion. Il est essentiel de bien décrire et de bien comprendre la contribution de l'aumônerie communautaire, particulièrement au moment où l'on établit des indicateurs de financement.

Les bons résultats de l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité font en sorte que de nombreux bénévoles commencent à travailler auprès des délinquants. Même si, dans l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité, l'accent est mis sur les délinquants sexuels dont le mandat est expiré, les études indiquent que le soutien accordé à ce type d'individus rend les collectivités plus sûres. Cette initiative a été bien reçue mais elle connaît des difficultés sur le plan du financement.

L'aumônerie communautaire est active dans 32 des 97 collectivités où le SCC a un bureau de libération conditionnelle ou un centre correctionnel communautaire (CCC). Le but visé est d'avoir un aumônier communautaire travaillant auprès des délinquants et de leur famille dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle.

Contexte

Il y a actuellement 35 aumôniers communautaires, travaillant dans 32 sites, qui s'occupent des délinquants sous responsabilité fédérale et de leur famille. Certains ministères emploient plus d'un aumônier et certains axent leurs efforts sur des groupes particuliers. Par exemple, nous avons cinq aumôniers de sexe féminin qui concentrent leurs efforts sur les femmes. Deux des aumôniers pour les femmes reçoivent un soutien financier de la part du SCC.

Les aumôniers communautaires sont la plupart du temps des employés d'un ministère ou d'un organisme communautaire qui s'occupe de soutenir les délinquants ou leur famille. L'Aumônerie du SCC a conclu des marchés avec ces organismes pour des services d'aide à la réinsertion des délinquants. Une des particularités de ce processus contractuel est que l'Aumônerie du SCC a communiqué avec des organisations qui procuraient

certains services des délinquants avec de bons résultats et leur a demandé d'orienter davantage leurs efforts sur les délinquants sous responsabilité fédérale du SCC. Sauf pour deux aumôniers qui travaillent dans des bureaux de libération conditionnelle, les aumôniers communautaires travaillent dans un bureau communautaire. Le document Leadership et aumônerie communautaire que l'on trouvera à l'annexe A, décrit les trois modèles d'aumônerie fonctionnant actuellement.

Pour les aumôniers communautaires, les normes sont plus souples que pour les aumôniers en établissement. Ces derniers doivent avoir reçu l'ordination ou l'équivalent, et avoir fait des études universitaires. Les aumôniers communautaires, par contre, doivent avoir reçu une reconnaissance officielle de leur groupe confessionnel et donc être reconnus comme représentants de leur communauté confessionnelle.

Les exigences en ce qui concerne les études varient. De nombreux aumôniers communautaires n'ont pas de diplômes universitaires ou n'ont pas été au séminaire. Tous cependant poursuivent des études mettant l'accent plus particulièrement sur le travail auprès des délinquants et de leur famille. Un débat sur les besoins en formation suit. Le fait de conclure des marchés avec des organismes de ministère communautaire permet à d'ex-délinquants et à d'autres personnes qui n'ont pas fait d'études universitaires de participer à un ministère communautaire auprès des délinquants, même si ces personnes n'ont pas le même niveau d'études que les aumôniers en établissement. L'impact est le plus souvent très positif.

Les descriptions de travail proposées pour les aumôniers communautaires se trouvent à l'annexe A. Ces descriptions suggèrent que l'aumônier communautaire concentre ses efforts dans les secteurs suivants :

- Faire participer la collectivité, notamment créer des réseaux, donner de l'information à la communauté confessionnelle plus vaste, à d'autres aumôniers, au grand public, et dans les bureaux du SCC et les maisons de transition, les services sociaux, les organismes communautaires, les commerces locaux, les politiciens, etc.
- Rehausser les capacités des bénévoles grâce au recrutement, à l'équipement, à l'aide et à la surveillance.
- Assurer des services pastoraux à la paroisse qui comprend notamment les délinquants et leur famille.
- Faciliter les occasions de célébration et de prière.
- Militer en faveur des ex-délinquants et de leur famille.
- Explorer les possibilités d'innovation en ce qui a trait au ministère de justice réparatrice en faveur des victimes et de la collectivité.
- Se tenir en liaison avec les établissements d'où les délinquants sont relâchés.
- Travailler avec le personnel du SCC au processus de réinsertion des délinquants dans la collectivité.

En grande partie, les aumôniers communautaires sont responsables de la prestation de services auprès de leurs comités consultatifs ou de gestion. Les comités à leur tour sont responsables auprès du SCC par l'intermédiaire des aumôniers régionaux et de l'aumônerie à l'AC.

Questionnaire

L'évaluation se guidait sur un questionnaire de huit pages que l'on trouvera à l'annexe C. Chaque aumônier a reçu de l'information sur le processus d'évaluation par téléphone et a reçu ensuite le questionnaire par courrier électronique. Une date convenant à tous a été établie et l'aumônier régional ainsi que le conseiller spécial du DG de l'Aumônerie ont visité chaque ministère. Dans de nombreux cas, les membres du conseil communautaire ont également assisté à l'entretien.

Le questionnaire a été conçu d'après une précédente évaluation effectuée en 1995, et en demandant leur opinion à des aumôniers, des aumôniers régionaux et d'autres membres du personnel du SCC. Des chercheurs ont également aidé à la conception de cet instrument de recherche.

Budget

Le budget de l'aumônerie communautaire national en 2000-2001 était de 758 000 $. Les dépenses moyennes pour chaque ministère communautaire s'élevaient à 23 000 $. Les ministères communautaires qui font partie du réseau d'aumônerie communautaire du SCC n'ont pas tous reçu un soutien financier. Ils ont cependant reçu du SCC une sorte d'aide sous forme d'équipement de bureau, d'aide technique, etc.

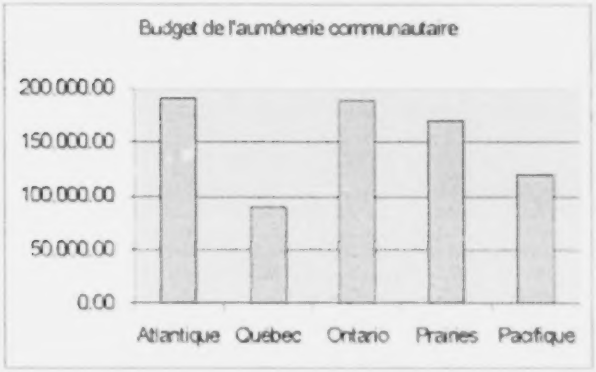

Les tableaux plus loin indiquent qu'avec l'aide des organisations partenaires du SCC, des services ont été fournis pour une valeur de 5 millions de dollars.

Ventilation des délinquants par région

Le nombre total de délinquants en liberté conditionnelle et qui ont atteint la libération d'office au 31 septembre 2000 était de 9 209. Nous reconnaissons que ces chiffres varient de mois en mois. Cet exemple reflète l'état des faits après la première moitié de l'année fiscale 1999-2000.

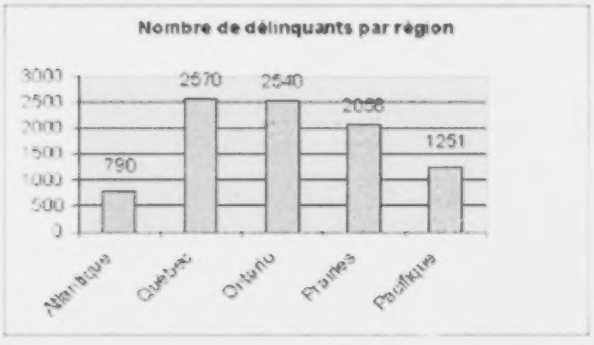

La ventilation des délinquants par région comparée aux sommes en dollars dépensés dans chaque région reflète le développement de l'aumônerie communautaire. L'aumônerie communautaire a pris son essor dans la région de l'Atlantique, lieu où elle est encore la plus développée et la plus active. Elle est présente dans la plupart des grandes collectivités. Elle ne l'est pas autant dans la région du Québec où on compte cependant le plus grand nombre de délinquants en liberté conditionnelle. L'aumônerie

communautaire est active dans 32 collectivités, et on souhaiterait l'implanter dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle ou un CCC.

Région	$	Nombre de délinquants
Atlantique	$190,000.00	790
Québec	$90,000.00	2570
Ontario	$188,100.00	2540
Prairies	$170,000.00	2058
Pacifique	120,400.00	1251
Total	$758,500.00	9209

La région de l'Atlantique est actuellement celle qui dépense le plus d'argent par délinquant au chapitre de l'aumônerie communautaire. Elle a pu fournir un leadership important dans l'élaboration du programme et compte de nombreux partenaires. Cependant, plusieurs aumôniers assurent des services d'aumônerie communautaire dans la région de l'Atlantique sans recevoir de rémunération financière du SCC, seulement un soutien sous une autre forme. Le fait de fournir 1 $ par jour pour chaque délinquant en liberté conditionnelle ou qui a atteint sa libération d'office équilibrait le financement.

Recommandation : Que l'on établisse des indicateurs de financement afin d'assurer un financement stable

Il est essentiel d'élaborer des indicateurs de financement permettant l'expansion de l'aumônerie communautaire afin de répondre à la demande. Il serait possible de financer l'aumônerie communautaire sans grande conséquences sur le budget. Une formule de 1 $ par jour par délinquant en liberté conditionnelle assurerait un financement stable à l'aumônerie communautaire, permettrait son expansion à toutes les collectivités dotées de bureaux de libération conditionnelle et financerait l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité. Cela constituerait une augmentation importante pour l'aumônerie communautaire et n'aurait qu'un impact minimal sur le budget du SCC. L'augmentation du budget serait d'environ 2,5 millions de dollars.

Personnes desservies

Les ministères d'aumônerie communautaire ont desservi plus de 10 000 personnes. Le présent rapport décrit les différentes manières dont les délinquants et leur famille ont reçu des services. De nombreux délinquants et membres de leur famille ont établi des relations à long terme avec le ministère et ont reçu un soutien physique, spirituel et affectif de la part de l'aumônier et des bénévoles. D'autres n'ont eu recours aux services que pour une courte période de temps, ou pour répondre à un besoin particulier, et ne sont plus revenus.

Certains entrepreneurs qui dispensent des services d'aumônerie communautaire dans le cadre d'un ministère plus large ont des contacts plus individuels. Ils ont également plus de bénévoles et leur ministère vise les personnes dans la rue. Par exemple, l'organisme « Graine de sénevé » à Edmonton sert quelque 56 000 repas du midi à d'ex-délinquants et à leur famille chaque année.

Certains aumôniers communautaires ont un service d'accueil où des délinquants et autres personnes peuvent se présenter et recevoir un soutien ou encore, offrir un soutien à ceux qui s'y trouvent. Pour certains, ce type de centre est devenu comme une sorte de collectivité. Ces sites sont dotés de bénévoles qui bien souvent sont d'ex-délinquants. Un environnement chaleureux, un endroit chaud où se tenir, le fait d'avoir un

repas chaud par jour, ou de pouvoir prendre un café et se tenir ailleurs que dans la rue, sont quelques-uns des avantages que l'on trouve dans ces centres. Dans certains cas, des personnes aux capacités mentales limitées y passent plus de temps parce qu'elles s'y sentent acceptées et en sécurité au lieu de se trouver dans la rue. Dans la plupart de ces centres, on trouve beaucoup de problèmes de santé mentale.

Les aumôniers de collectivités rurales desservent de vastes secteurs ce qui les oblige à voyager. Certains fournissent des services dans un rayon de 400 kilomètres. Les déplacements sont un problème majeur pour ces aumôniers, particulièrement dans les campagnes, et, à mesure que l'aumônerie communautaire prendra de l'expansion, il faudra en tenir compte.

Recommandation
Que l'aumônerie communautaire du SCC devienne active dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle.

Il est clair que les aumôniers communautaires et les bénévoles sont capables d'avoir une influence dans les collectivités qu'ils desservent. Le coût de l'expansion serait minimal et l'impact, maximal. Le fait de donner 1 $ par jour par délinquant en liberté conditionnelle pour l'aumônerie communautaire permettrait à celle-ci d'établir des partenariats dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle.

Âge moyen des délinquants

L'âge moyen des délinquants est de 34 ans. Par comparaison, celui des bénévoles est de 42 ans. Le mentorat fait souvent partie des ministères communautaires ce qui rend la similitude dans les âges très avantageuse.

Sexe

La plupart des ministères communautaires se concentrent surtout sur les hommes, ce qui n'est pas étonnant puisque la plupart des délinquants sont des hommes. Cependant, l'aumônerie communautaire vise les deux sexes. Près d'un quart des personnes qui reçoivent des services de ministères communautaires sont des femmes. Cette constatation est importante parce qu'elle reflète l'aspect familial du ministère. Lorsque les délinquants quittent la prison, ils développent de nouvelles relations ou continuent avec celles qu'ils ont déjà établies. Les aumôniers communautaires doivent alors voir aux besoins des couples qui se présentent.

Le taux de 21 % indiqué sur le tableau représente la population féminine totale qui reçoit des services de ministères communautaires. Il ne s'agit pas uniquement de délinquantes en liberté conditionnelle mais aussi des épouses, des mères et des filles de délinquants. Les femmes reçoivent d'excellents services de ministère mais la plus grande partie de ces services n'est pas financée par l'Aumônerie du SCC. À mesure que l'aumônerie communautaire prend de l'expansion, le ministère destiné aux femmes croît également. Malheureusement, le budget ne suit pas.

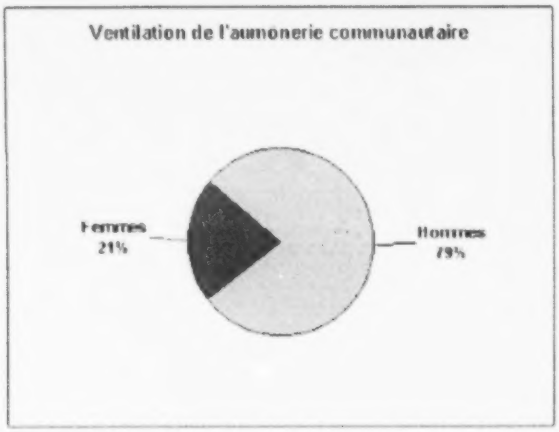

Une grande partie du ministère pour les femmes consiste en counseling. Ces femmes . cherchent de l'aide auprès des aumôniers et des bénévoles pour des problèmes de dépendance, d'éducation des enfants, ou de retour du mari, mais elles ont aussi besoin de counseling personnel et d'aide pour le même genre de problèmes que les hommes. Comme ces femmes sont moins nombreuses que les hommes, leurs besoins ne sont pas adéquatement abordés. Il serait important d'envisager une augmentation du soutien au service d'aumônerie pour les femmes.

Recommandation
Que l'on reconnaisse les besoins particuliers des femmes et que l'on accorde les ressources adéquates pour y répondre.

Plusieurs ministères travaillent presque exclusivement avec des femmes. Les questions qu'ils ont à traiter exigent souvent une participation plus intense, car il s'agit fréquemment de problèmes de relation, de dépendance et d'éducation des enfants. Le ministère d'aumônerie pour ces femmes comprend notamment des interventions intensives de counseling personnel, ou en rapport avec les enfants ou les relations, qui s'ajoutent à tout soutien assuré sur le plan pratique. Étant donné le petit nombre de femmes délinquantes par rapport au nombre d'hommes, au sein du SCC, ces besoins ne sont souvent pas reconnus, bien qu'ils soient considérables, même s'ils n'ont pas un impact important sur le plan statistique. Actuellement, les aumôniers/aumônières qui s'occupent des femmes ne reçoivent aucun financement de la part du SCC, ou un financement insuffisant.

La collectivité

Les aumôniers et les bénévoles consacrent leur temps à s'occuper de différentes personnes.

Délinquants

Le groupe des délinquants comprend les délinquants en semi-liberté, les délinquants bénéficiant de la liberté conditionnelle totale, les libérés d'office et les délinquants sexuels libérés à la date d'expiration du mandat. Beaucoup de temps est consacré aux délinquants à risque élevé et à ceux qui ont de grands besoins. La plupart des ministères aident ces délinquants en leur proposant divers programmes d'encadrement. L'aide individuelle accordée est appréciée. Les besoins des délinquants qui purgent leur peine dans la collectivité sont complexes.

Bien des délinquants sous responsabilité fédérale ont un lourd passé

criminel mais ont aussi appris à connaître leur cycle de délinquance, les plans de prévention des rechutes et les facteurs de risque. Il faut absolument que les aumôniers communautaires soient intégrés au processus de gestion des cas, qu'ils aient des contacts réguliers avec les agents de libération conditionnelle et qu'ils participent à la révision des dossiers. Quand les aumôniers communautaires aident les délinquants à se loger et à établir des relations sociales et quand ils les présentent aux bénévoles, ils doivent établir de bonnes relations avec les agents de libération conditionnelle dans la collectivité. Ils doivent aussi s'assurer qu'ils sont tout à fait adaptés au processus de libération conditionnelle et aux efforts des autres intervenants sociaux clés. Les aumôniers devraient aussi connaître l'approche cognitivo-comportementale et suivre une formation à cet égard, de façon à aider les délinquants à mieux comprendre leurs cycles de la criminalité et leurs besoins liés à la toxicomanie. La formation donnée en collaboration avec les agents de libération conditionnelle de la collectivité et les discussions au sujet de cas bien précis menées avec eux sur une base continuelle devraient favoriser l'esprit d'équipe.

Famille

Ce groupe comprend les conjoints, les parents et les enfants des délinquants. La famille joue un rôle majeur dans la réinsertion sociale des délinquants. Il faut l'orienter et la soutenir quand le délinquant retourne auprès des siens. Le délinquant qui retourne chez lui est souvent accueilli par sa famille. Les aumôniers consacrent 14 % de leur temps à la famille.

Les familles éprouvent souvent des difficultés financières, notamment quand le soutien de famille est incarcéré. La majorité des aumôniers ont par conséquent établi des liens avec des organismes qui fournissent de la nourriture, des vêtements et bien souvent des meubles aux familles. On a fréquemment recours à leurs services. Le graphique des besoins des délinquants fournit plus de détails à ce sujet.

Bien souvent, les parents apprécient grandement le travail des aumôniers communautaires. Ils ont à maintes reprises besoin de soutien et d'aide par rapport à leur enfant (délinquant). Les aumôniers et les bénévoles arrivent bien des fois à raffermir les liens entre les générations.

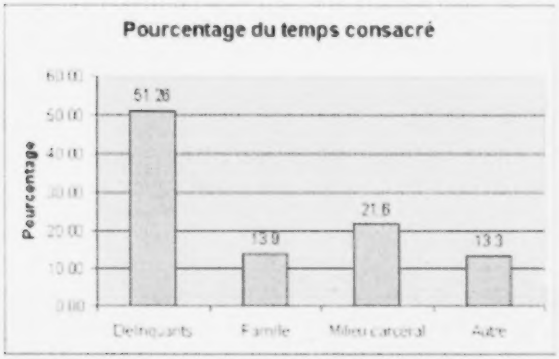

Milieu carcéral

Les liens que maintiennent les aumôniers en établissement jouent un rôle crucial dans leurs relations avec les délinquants. Des liens sont notamment établis avec des délinquants et le personnel du SCC relativement à la planification de la mise en liberté d'un délinquant. La logistique entre aussi en ligne de compte, certaines collectivités ne possédant pas d'établissement carcéral. Dans ces collectivités et ailleurs, de nombreux liens sont établis avec des centres correctionnels communautaires (CCC)

ou des établissements résidentiels communautaires (maisons de transition).

Autre

Cette catégorie englobe divers groupes. Les délinquants ayant terminé de purger leur peine mais qui ont maintenu un lien avec l'aumônier ou les bénévoles en sont un exemple.

Les jeunes constituent un autre groupe. La majorité des aumôniers ont établi de nombreux liens dans la collectivité, notamment avec les jeunes contrevenants. Un des objectifs de l'aumônerie communautaire est d'être proactif et d'intervenir rapidement. Idéalement, si un aumônier ou un bénévole arrive à éloigner un jeune du crime, ses efforts n'auront pas été vains. Le temps consacré aux jeunes en général et aux jeunes contrevenants en particulier est inclus dans les 13,3 % de la catégorie « autre ».

Les victimes d'actes criminels constituent un autre groupe important de personnes dont s'occupent les aumôniers communautaires et les bénévoles. La plupart des aumôniers font partie du mouvement en faveur de la justice réparatrice, ont établi des liens avec les services de santé mentale et rejoignent bien des gens dans la collectivité, ce qui les amènent à rencontrer des victimes et à s'en occuper. Il arrive aussi que des délinquants se mettent à aborder des questions liées à leurs victimes. Si une question devient trop complexe, les aumôniers la soumettent à qui de droit.

Le temps consacré au personnel du SCC est également inclus dans cette catégorie. La plupart des aumôniers consacrent chaque mois beaucoup de temps au personnel. La « paroisse » de la majorité des aumôniers regroupe non seulement les délinquants et leur famille mais aussi l'ensemble de la collectivité. Les aumôniers communautaires sont des pasteurs convaincus qui ne restreignent pas leurs activités pastorales aux délinquants et à leur famille. La section qui porte sur la motivation à exercer un ministère, présentée plus loin, illustre bien cette conviction.

Les besoins sont aussi grands que divers. Les aumôniers et les bénévoles font partie d'une équipe et doivent travailler continuellement au maintien de leur réseau. Ils doivent aussi s'assurer d'être suffisamment en contact avec les autres intervenants pour que les besoins en éducation soient comblés.

Recommandation
Que l'aumônerie communautaire continue d'appuyer le mandat du SCC à l'égard de la prévention du crime et de servir l'ensemble la collectivité.

En fournissant des services aux jeunes, aux femmes, aux enfants et aux ex-délinquants, les aumôniers communautaires rendent non seulement un précieux service à la collectivité mais appuient également le mandat du SCC à l'égard de la prévention du crime. En travaillant auprès de personnes marginalisées entrant dans ces « catégories », ils les aident à ne pas transgresser les lois et à demeurer à l'extérieur des établissements. Le soutien de l'aumônerie communautaire rend un énorme service aux particuliers en leur évitant l'expérience de la détentionnalisation. Ce travail peut se faire avec le soutien approprié et un investissement minimal.

Premier contact

Les ministères communautaires possèdent une stratégie d'intervention précoce auprès des délinquants après leur mise en liberté. Ils communiquent avec eux dès que possible après leur sortie de

l'établissement. Cette prise de contact peut se faire à la maison de transition, au CCC, au bureau communautaire ou ailleurs dans la collectivité. La plupart des aumôniers sont souvent présents à la maison de transition locale où ils tissent leurs liens. Ils ont l'appui de nombreux agents de libération conditionnelle qui les aident à établir ces relations. Tous les aumôniers communautaires sont encouragés à assurer ce genre de présence sur une base régulière.

Certains aumôniers ont établi leur premier contact avec des délinquants quand ils étaient en détention préventive. Dans certains cas, l'aumônier a communiqué avec le délinquant peu après sa première arrestation et l'a soutenu pendant toute la durée de son procès. Quand le délinquant retourne dans la collectivité après avoir purgé sa peine, cette relation se poursuit.

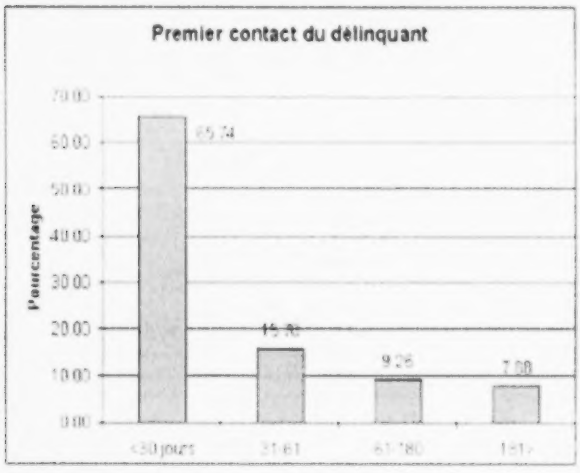

Les premiers contacts dont il est question dans le graphique ci-dessus s'ajoutent à ceux établis par l'aumônier ou les bénévoles dans l'établissement. Les six premières semaines sont souvent les plus cruciales à la réinsertion sociale des délinquants. Les aumôniers et les bénévoles sont entrés en contact avec 80 % des délinquants dans les 30 jours suivant leur retour dans la collectivité. Bien souvent, les délinquants cherchent à rencontrer l'aumônier communautaire après leur mise en liberté parce qu'ils ont établi des liens avec lui pendant leur incarcération.

Diversité ethnique des délinquants

Les délinquants proviennent d'horizons ethniques différents, quoique la plupart sont de race blanche. Il y a évidemment des différences régionales. Dans la région des Prairies par exemple, 45 % des personnes ayant accès à l'aumônerie communautaire sont

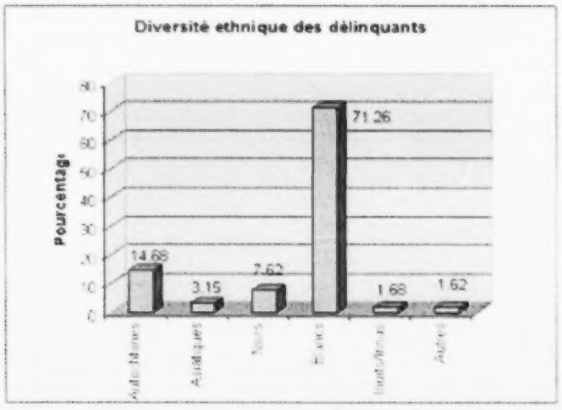

Certains délinquants et leur famille ont des besoins pratiques et se tournent vers le ministère communautaire pour obtenir de la nourriture, des vêtements, des meubles ou un endroit sûr pour passer une partie de la journée ou du week-end. La raison originale de la prise de contact avec le ministère communautaire varie. Des relations de soutien sont souvent établies.

Autochtones. De ce nombre, 15 % disent avoir une spiritualité autochtone. Certains aumôniers communautaires se trouvent à proximité de collectivités autochtones et ont ainsi établi des liens plus étroits avec les Autochtones.

D'autres groupes sont à l'image des réalités régionales. St. John's Terre-Neuve compte des Innus parmi ses délinquants et il y a davantage de membres de la communauté noire à Halifax et Toronto.

▲

---

mise à jour: 2002.10.17 Avis importants

Évaluation de l'aumônerie communautaire Octobre 2001

Groupe confessionnel des délinquants

Les aumôniers communautaires doivent tenir compte des nombreux groupes confessionnels qui existent dans la collectivité. Bien des délinquants s'identifient aussi à une communauté confessionnelle.

L'appartenance à un groupe confessionnel n'est pas menacée si un particulier se tourne vers un ministère. Si un délinquant désire se tourner vers un ministère de son propre groupe confessionnel, l'aumônier communautaire ou un bénévole l'aidera à établir cette relation. Le but visé est d'aider les délinquants à obtenir l'appui de la communauté de son choix.

Les aumôniers communautaires maintiennent des liens avec différents groupes confessionnels qui appartiennent généralement à la même communauté confessionnelle qu'eux. Ils participent aux réunions des ministères communautaires et établissent des liens avec les principaux groupes confessionnels de leur secteur. Les bénévoles établissent des liens similaires avec la communauté confessionnelle. Les aumôniers sont également invités à prononcer des allocutions à différents endroits, ce qui les aide aussi à établir et à maintenir des liens au sein de la communauté confessionnelle.

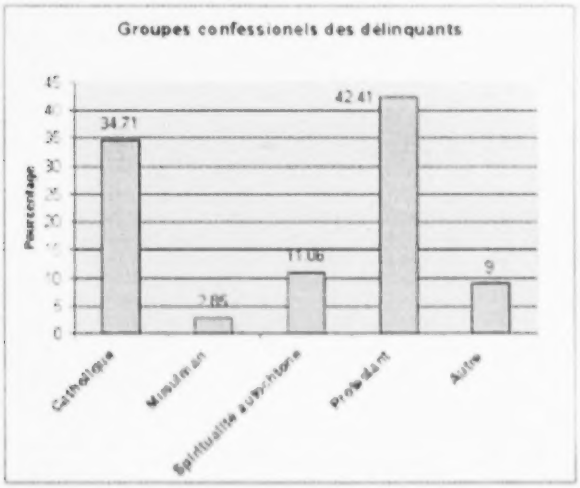

Besoins des délinquants

Les délinquants ont bien des besoins spéciaux, qui nécessitent de plus

amples explications dans certains cas. Il peut s'agir de besoins liés à la surveillance ou encore à la vie quotidienne.

Ordonnances

Le terme « ordonnances » se rapporte aux délinquants s'étant vu imposer des conditions à leur libération, comme une ordonnance de surveillance de longue durée ou une ordonnance de bonne conduite, ou visés par l'article 810. Ces ordonnances touchaient 15 % des délinquants, ce qui signale la présence de difficultés multiples nécessitant souvent des interventions soutenues. Certains ministères ont rapporté que cette catégorie de délinquants exigeait beaucoup d'eux.

Colère

Le terme « colère » se rapporte au pourcentage de délinquants (30%) qui ont abordé des questions liées à leur colère avec l'aumônier ou les bénévoles. Le rapport des cercles de soutien et de responsabilité de mars 2001 mentionnait que les délinquants appréciaient le fait de pouvoir compter sur la présence d'un aumônier ou d'un bénévole pour lui parler de la colère qu'ils ressentent, comme on l'enseigne dans les programmes donnés en établissement.

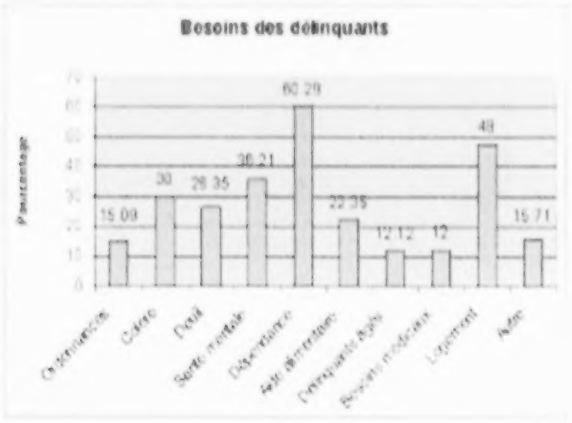

Deuil

Le travail des aumôniers et des bénévoles auprès des délinquants qui ont subi une perte entre dans cette catégorie. Il peut s'agir de la perte d'un membre de la famille ou d'un ami à la suite d'un décès, mais aussi de la perte de sa famille, d'un emploi, d'un milieu de vie et d'autres types de perte. Au total, 26 % des délinquants ont obtenu du réconfort à la suite d'une perte.

Santé mentale

Les besoins en santé mentale sont très exigeants pour la plupart des aumôneries. Bien des délinquants prennent des médicaments pour le traitement de troubles psychologiques et les ministères les encouragent à suivre leur posologie. L'angoisse et les troubles bipolaires, la dépression, la schizophrénie et la prévention du suicide sont tout autant de questions de santé mentale abordées par les aumôniers et les bénévoles. Bien des délinquants se tournent aussi vers l'aumônier quand ils reviennent sur des traumatismes qui les ont marqués (p. ex. violence sexuelle pendant l'enfance). Au total, 36 % des délinquants ont reçu un soutien de l'aumônerie communautaire pour des besoins en santé mentale.

Dépendance

La plupart des délinquants éprouvent divers problèmes de dépendance à l'alcool, aux drogues, au sexe et au jeu. Certains ministères proposent des programmes de soutien de nature confessionnelle ou accueillent dans leurs locaux les réunions d'autres groupes de soutien comme les AA et les NA, qui sont ouvertes à tous. Au total, 60 % des délinquants ont reçu un soutien pour des besoins liés à un problème de dépendance.

Aide alimentaire

Au total, 22 % des particuliers ont demandé une aide alimentaire. Certains contacts entre des délinquants incarcérés qui voulaient dire à l'aumônier communautaire que leur famille avait besoin d'aide alimentaire ont été établis par l'entremise de l'établissement carcéral. Dans certains cas, un bénévole livrait une généreuse quantité d'aliments aux familles dans le besoin. Dans d'autres, les familles étaient dirigées à la banque alimentaire locale. La plupart des aumôneries communautaires ne possèdent pas de dépôts de produits alimentaires mais sont étroitement liées aux banques alimentaires de leurs collectivités.

Délinquants âgés

Les délinquants âgés (50 ans et plus) aussi se tournent vers l'aumônerie communautaire et 12 % des délinquants ayant demandé un soutien entraient dans cette catégorie. Bien souvent, ces délinquants s'ennuient et il ne reste pratiquement plus personne pour les soutenir dans la collectivité. Ils veulent qu'on les aide à réintégrer la société. Ils ne veulent pas retourner en prison et les aumôneries communautaires les aident dans leur réinsertion sociale.

Besoins médicaux

Les aumôniers communautaires ont rapporté que 12 % des personnes qu'ils aidaient avaient des besoins médicaux. Les délinquants ayant le VIH, l'hépatite C, une MTS, le cancer ou d'autres problèmes médicaux ou dentaires avaient besoin de soutien. Un aumônier qui travaille surtout auprès de toxicomanes a dit que 70 % des délinquants dont il s'occupe ont l'hépatite C ou sont infectés par le VIH. L'aumônier ou un bénévole aide parfois des délinquants à prendre rendez-vous ou les accompagne chez le médecin. D'autres apportent un réconfort spirituel aux délinquants hospitalisés. Bon nombre d'aumôniers ont aussi rapporté qu'ils aidaient les délinquants à prendre leurs médicaments prescrits pour le traitement de troubles psychologiques. Le soutien accordé à ces personnes était considéré comme une priorité. Les aumôniers communautaires sont conscients du lien entre les troubles mentaux et l'incarcération.

Logement

La question du logement est soulevée dans la plupart des collectivités. Les aumôniers et les bénévoles y consacrent beaucoup de temps. La plupart des délinquants vivent dans des logements insalubres ou dans des lieux propices à la récidive. Les aumôneries aident donc les délinquants à améliorer leurs conditions de logement de façon à réduire le risque de récidive. Au total, 48 % des délinquants vivaient dans des logements insalubres. Fait important à signaler, la question du logement se posait moins dans les petites collectivités où travaillent les aumôniers correctionnels. En milieu rural, les délinquants semblent davantage en mesure d'emménager dans une maison avec leur famille.

Autre

La catégorie « autre » a soulevé bien des discussions au cours des entrevues. Le nombre de questions soulevées est représentatif de la diversité du travail communautaire. Les condamnés à perpétuité représentent une catégorie qui sera ajoutée dans les prochaines évaluations de l'aumônerie communautaire. Bien des aumôniers consacrent du temps aux condamnés à perpétuité en les aidant à résoudre des questions d'ordre pratique et en leur accordant un soutien moral et spirituel.

Certains ministères accordent beaucoup d'importance au soutien par téléphone. Ils disposent d'une ligne d'écoute téléphonique ou encore d'un service de counseling qui accepte les appels à frais virés. Bien des délinquants obtiennent un soutien et des conseils de cette façon.

Les aumôniers aident aussi les délinquants à la recherche d'un emploi. Ils les aident à rédiger leur curriculum vitae ou les conduisent à différents lieux de travail. Certains centres ont embauché des délinquants, ce qui leur a permis d'acquérir une expérience de travail et d'obtenir des références professionnelles. La plupart des aumôniers connaissent des gens qui peuvent aider les délinquants à dénicher un emploi.

Les aumôneries communautaires ont offert aussi d'autres services dont ceux-ci:

- fournir une présence réconfortante pendant les procédures judiciaires;
- planifier et organiser des retraites;
- entreposer les biens des délinquants qui retournent en prison;
- conduire les délinquants qui ont un rendez-vous important;
- donner des cadeaux de Noël aux enfants;
- fournir des livres et des vidéocassettes de nature religieuse à ceux qui en font la demande;
- monter des documents vidéo pour encourager d'autres délinquants;
- mobiliser les bénévoles;
- fournir des bicyclettes aux délinquants quand il y en a;
- contribuer à la prévention du crime en prononçant des allocutions dans la collectivité;
- faire des conférences sur la justice réparatrice et l'aumônerie communautaire dans les collèges.

Conclusion

Les aumôniers communautaires fournissent un éventail de services qui répondent à de nombreux besoins. Certains besoins nécessitent une intervention médicale soutenue qui ne peut être fournie que par des professionnels. En pareil cas, les aumôniers dirigent les délinquants à qui de droit. D'autres particuliers ont des besoins qui ne relèvent pas du ministère et qui obligent l'aumônier à s'adresser au réseau de services de soutien de la collectivité. Mais plus souvent qu'autrement, les aumôniers ou les bénévoles interviennent d'une façon ou d'une autre auprès des personnes qui ont besoin d'aide et de soutien. La nature des besoins donne à penser que le ministère communautaire doit fournir une formation continue et que les aumôniers doivent disposer d'un réseau de soutien élargi dans la collectivité. La formation doit être suffisamment variée pour englober tout ce qui est associé au ministère communautaire. Deux recommandations sont proposées.

Recommandation
Que les aumôniers communautaires suivent des séances d'orientation et de formation données par le SCC.

Les aumôniers communautaires fournissent des services de première ligne à la collectivité. Leurs relations s'étendent à l'ensemble de leurs

collectivités. Pour bien exercer leur ministère, les aumôniers doivent être dûment conseillés et formés. Cette formation doit se donner en collaboration avec le SCC et devrait comprendre :

- des séances d'orientation sur le SCC;
- des séances d'orientation sur la réinsertion sociale dans la collectivité animées par le personnel du bureau local de libération conditionnelle dans la collectivité;
- des séances d'orientation sur les principaux programmes et concepts du SCC, comme la prévention des rechutes, la gestion des délinquants sexuels, les facteurs de risque, les aptitudes cognitives, les cycles du crime, etc.;
- une formation sur les principes de gestion des cas.

Recommandation
Que les ministères communautaires établissent des relations stratégiques dans leurs collectivités et mettent sur pied un programme d'orientation complet à leur intention.

Les ministères communautaires devraient être liés de près au plan visant le mieux-être de leurs collectivités et aux professionnels de la santé mentale qui s'y trouvent. Ils devraient aussi songer à faire partie des comités de la santé mentale locaux.

- Dans les séances d'orientation, on devrait aborder des questions de santé physique et mentale qui touchent la collectivité. Cette formation pourrait être donnée par des organismes de santé mentale et des centres de services sociaux locaux.
- Des professionnels de la santé mentale devraient assister périodiquement aux réunions du conseil des ministères ou même faire partie du conseil. La complexité des besoins abordés nécessite un avis professionnel et les professionnels de la santé ont besoin du point de vue des aumôniers.
- L'aumônier communautaire voit les questions touchant la collectivité sous un angle particulier et devrait maintenir le dialogue avec les professionnels de la santé mentale qui s'y trouvent.

Allocutions

La plupart des aumôniers prennent souvent la parole dans leurs collectivités et prononcent plus de **600** allocutions annuellement. Chaque aumônier présente en moyenne 18 exposés par année. Un aumônier peut notamment prendre la parole pendant les services religieux, dans le cadre de ses fonctions à l'église ou à l'école, auprès de clubs d'affaires, dans des déjeuners-causerie, à des conférences sur la justice réparatrice et à d'autres occasions. De nombreux aumôniers sont aussi membres du clergé, ce qui leur permet de s'adresser à l'assemblée des fidèles. Ce point fait l'objet d'une recommandation.

Recommandation
Que l'on transmette aux aumôniers et aux bénévoles des idées clés qui pourraient leur servir dans leurs présentations publiques. On peut aider les aumôniers et les bénévoles en leur transmettant des idées clés concernant le SCC et la justice réparatrice qui pourraient leur servir quand ils présentent des exposés. Une bonne partie de l'éducation communautaire porte sur le travail du SCC et la justice réparatrice et cette façon de procéder se veut un autre moyen d'amener les aumôniers à encourager la participation de la collectivité.

Bénévoles

L'aumônerie du SCC dispose de plus de 1400 bénévoles actifs qui font surtout du travail communautaire. Chaque ministère communautaire dispose en moyenne de 40 bénévoles.

Nous avons déjà dit que les bénévoles font partie de l'équipe de l'aumônerie qui exerce le ministère. L'appui de bons bénévoles permet au ministère de compter sur la force du nombre plutôt que sur une seule personne. Les ministères communautaires bien implantés disposent de bénévoles dûment formés qui ont des qualités différentes de celles de l'aumônier mais qui les complètent bien. Ces bénévoles jouent un rôle majeur dans la participation communautaire et sont souvent les premiers représentants du ministère communautaire que les délinquants et les membres de la collectivité rencontrent. Le nombre rapporté ci-dessus ne comprend pas les bénévoles qui travaillent dans les cercles de soutien et de responsabilité et ceux qui sont rattachés à l'aumônerie dans son sens large. Les bénévoles dont il est question dans le présent rapport fournissent directement des services en collaboration avec les ministères communautaires.

Bénévoles ayant suivi une formation

Le programme de formation de l'aumônerie communautaire est très dynamique. Au cours de la dernière année, plus de 1100 bénévoles ont suivi une formation portant sur différents volets du ministère communautaire. La valeur de leur travail est estimée à des millions de dollars. Ils contribuent directement au succès de chaque ministère communautaire. Pour que l'aumônerie communautaire demeure bien portante, la formation des bénévoles doit continuer à occuper une place importante. Le présent rapport a démontré qu'il existe une corrélation entre le nombre de bénévoles dûment formés et le nombre de bénévoles engagés activement au sein du ministère. Cette relation indique que l'aumônerie communautaire forme ses bénévoles et que les ministères communautaires recrutent activement de nouveaux bénévoles.

Recommandation
Que l'on s'assure que les bénévoles sont dûment formés.

Les bénévoles jouent un rôle majeur au sein du ministère dans la plupart des collectivités. Leur participation touche pratiquement tous les aspects du ministère exercé par l'aumônier. Les bénévoles devraient donc suivre une formation qui convient à l'aspect du ministère dont ils s'occupent.

- Bénévoles Canada fait des recommandations concernant la formation des bénévoles, en particulier sous l'angle de la gestion du risque.
- Les bénévoles suivent des séances d'orientation exhaustives sur les activités du SCC qui sont données par un représentant du SCC.
- Les bénévoles suivent une formation sur les programmes de base du SCC, afin qu'ils puissent soutenir comme il se doit les délinquants qui cherchent à mettre en pratique les compétences qu'ils ont acquises.
- La formation des bénévoles devrait être axée sur l'aspect du ministère dont ils s'occupent.

Les évaluations qui suivront seront davantage axées sur les programmes de formation du ministère communautaire.

Âge moyen des bénévoles

L'âge moyen des bénévoles s'établit à 42 ans. Cette moyenne peu élevée indique que les ministères communautaires disposent d'un bassin de

bénévoles potentiels issus de nombreux groupes d'âge.

Origine ethnique des bénévoles

Le graphique indique que la plupart des bénévoles sont de race blanche. Des efforts sont déployés pour recruter des bénévoles d'horizons ethniques différents, à l'image des délinquants.

Certains groupes ethniques ont à leur disposition des bénévoles qui travaillent auprès de délinquants issus de leur communauté. Ces groupes ne sont pas liés directement au SCC et fournissent un service aux délinquants de façon autonome. Les aumôniers communautaires ont établi des liens avec ces organismes et leur proposent même une formation dans certains cas. Ces bénévoles ne sont pas comptabilisés dans le graphique.

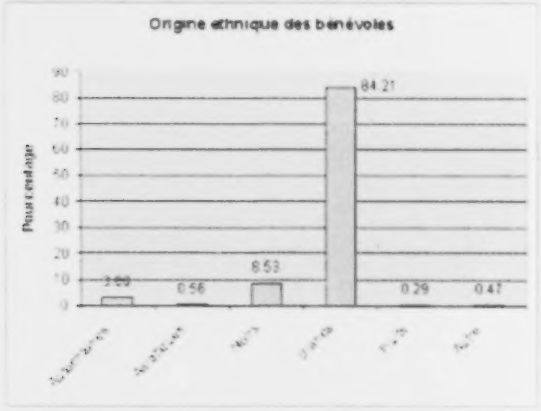

Groupe confessionnel des bénévoles

Les bénévoles sont pour la plupart protestants. Il existe une certaine corrélation entre le groupe confessionnel des délinquants (44 %) et celui des bénévoles (70 %). Les aumôniers sont continuellement en quête de bénévoles et leur recrutement est considéré comme une priorité de leur ministère.

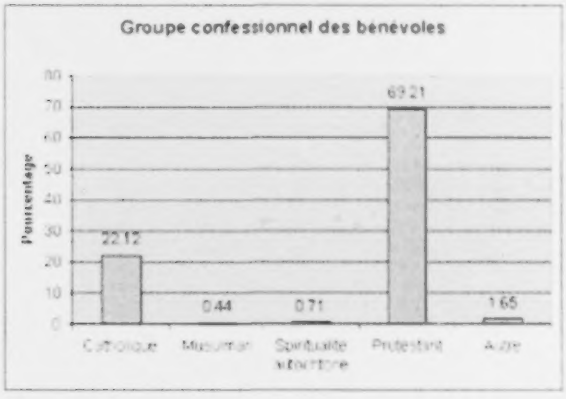

Heures de travail des bénévoles

Les bénévoles ont travaillé en tout pendant 211 000 heures. L'équivalence en dollars de ces heures se chiffre à 3,3 millions de dollars. Cela représente plus de 7 200 heures de travail bénévole par aumônier annuellement, soit

l'équivalent de 115 000 $. Les heures de travail étaient réparties dans les différents services mentionnés dans le graphique. Les bénévoles sont très dévoués et trouvent leur travail valorisant.

Services professionnels

Cette catégorie regroupe les heures de travail non rémunérées que des avocats, des comptables, des psychologues, des médecins et d'autres professionnels ont consacrées au ministère ou à des délinquants.

Services non professionnels

Cette catégorie regroupe le travail des bénévoles mais aussi les heures de travail non rémunérées des aumôniers. Cinq aumôniers reçoivent très peu ou pas de fonds du SCC. Ce travail se rapporte le plus souvent au ministère auprès des femmes mais aussi dans certains cas au ministère auprès des hommes. Les bénévoles y consacrent aussi de nombreuses heures. La plupart des aumôniers ont également dit qu'ils sous-estimaient l'engagement des bénévoles auprès des ministères.

Membres du conseil

La plupart des conseils se réunissaient toutes les six semaines. En plus d'assumer leur rôle administratif et consultatif, les membres du conseil étaient activement engagés au sein du ministère. Ils y ont consacré une généreuse partie de leur temps, exprimant ainsi un vif désir de voir les efforts du ministère couronnés de succès.

Ateliers

Cette catégorie regroupe les activités de formation au cours desquelles les bénévoles ont suivi ou animé des ateliers.

Groupes de soutien

Cette catégorie se rapporte au temps que les bénévoles ont consacré aux groupes de soutien du ministère. Tel que mentionné précédemment, certains ministères accordent une grande importance à cet aspect de leur travail.

Autre

Les activités dans lesquelles les bénévoles étaient engagés ne se limitaient pas qu'aux catégories mentionnées dans le graphique. La catégorie « autre » se rapporte aux nombreuses approches individuelles adoptées à l'égard de chaque catégorie.

Soutien par la prière

Le soutien par la prière est une forme de soutien appréciée de la plupart des aumôniers. Lorsque les aumôniers, les bénévoles et les conseils réalisent que des membres de la collectivité pensent à eux dans leurs prières, cela les encourage. La prière est bien sûr une forme d'expression toute personnelle de sa foi et de son engagement. C'est un aspect important qui fait ressortir le caractère unique du ministère de l'aumônerie. Bien des aumôniers et des religieux diraient qu'ils considèrent le soutien par la prière comme l'aspect le plus important de leur ministère.

La prière est difficile à quantifier et à mesurer. On y a recours, tout simplement. La prière joue un rôle majeur au sein du ministère de

l'aumônerie et est grandement appréciée. Bien des bénévoles prient pour leurs collectivités et les ministères communautaires. La prière caractérise l'aumônerie et c'est par elle que les bénévoles expriment le mieux leur foi comme membres d'une communauté confessionnelle.

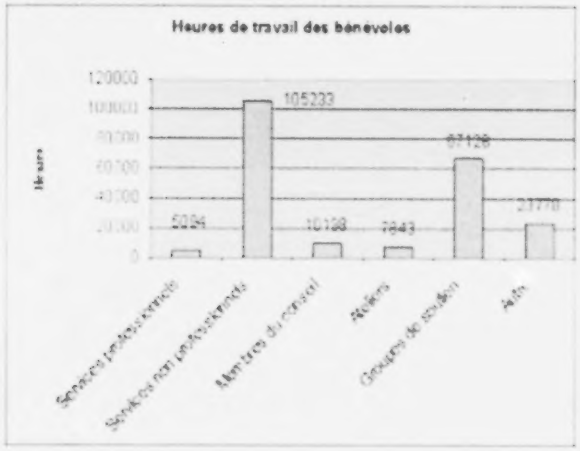

Appui non financier

L'appui non financier aux ministères communautaires était supérieur à 1,6 million de dollars. L'appui non financier moyen par aumônier était d'environ 55 000 $.

Les aumôniers communautaires ont d'excellents partenaires. L'appui qu'ils reçoivent provient de différentes sources dont la communauté confessionnelle, le milieu des affaires et le SCC. La grande générosité de nombreux intervenants est fort appréciée. Par exemple, une entreprise alimentaire remplit souvent une semi-remorque de produits alimentaires qu'elle donne aux fins de distribution parmi les familles des délinquants.

Dans une région, quand un aumônier ou un bénévole apprend qu'une famille a besoin d'aide alimentaire, une grande quantité d'aliment est expédiée au domicile de cette famille. Les enfants de la famille sont également inscrits sur une liste d'enfants qui recevront des cadeaux de Noël. Si le père de famille est incarcéré, les cadeaux sont présentés comme les siens. Cet excellent programme coûte cher et demande beaucoup de temps, mais est aussi très enrichissant.

Conclusion

Dans l'ensemble, l'aumônerie du SCC investit 785 000 $ dans l'aumônerie communautaire et reçoit en contrepartie l'équivalent de 5 millions de dollars. Cet investissement visant à aider les délinquants, les familles et la collectivité rapporte beaucoup. Il aide notamment bien des délinquants à ne pas retourner derrière les barreaux. Comparativement au coût de l'incarcération, c'est une véritable aubaine. Du point de vue de la prévention du crime, l'aubaine est encore plus grande.

Gestion du risque

Les ministères communautaires accordent beaucoup d'attention à la gestion du risque. La plupart ont établi un processus de sélection des employés et des bénévoles bien défini et proposent un programme de formation et d'orientation à l'intention des bénévoles. Les aumôniers et les membres du conseil étaient invités à évaluer leurs programmes de formation sous l'angle de la gestion du risque tel que définie dans *Screening in Faith*, un manuel préparé par Bénévoles Canada.

Les aumôniers, les bénévoles et les membres du conseil ont la possibilité de souscrire à une assurance responsabilité. Plus de 60 % d'entre eux ont une telle assurance, bien que la plupart la trouvent coûteuse. Les évaluations qui suivront s'attarderont davantage sur la gestion du risque.

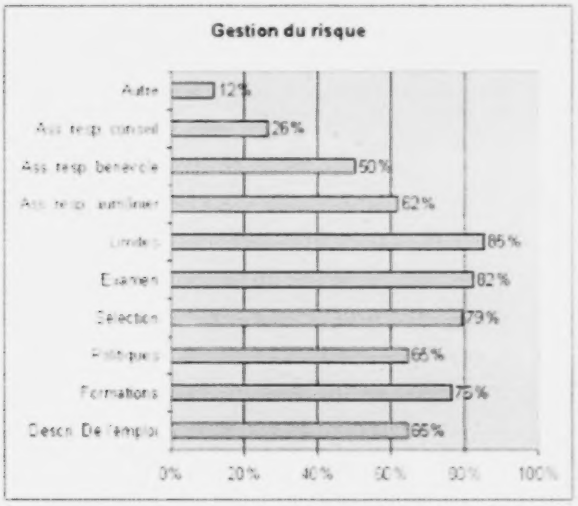

Les questions afférentes à la gestion du risque devraient faire partie de tout effort de développement des ressources de formation d'une aumônerie communautaire nationale. Il serait avantageux d'assurer une uniformité nationale de la formation des conseils et des bénévoles. Il est essentiel que les aumôniers communautaires, qui travaillent à la fois avec des victimes et des délinquants, soient au fait des besoins juridiques et affectifs de l'ensemble des parties. Il faut plus de dialogue et de formation à cet égard pour que les ministères poursuivent leur travail complexe.

Conseils communautaires

Les conseils des ministères communautaires ont pris de l'expansion et de l'importance. Les religieux y sont bien représentés, les conseils comptant 26 % de membres du clergé dans leurs rangs. La plupart des conseils se réunissent au moins deux fois par mois, certains une fois par mois. En plus de leur travail comme conseillers de direction, les membres des conseils consacrent beaucoup de temps à des projets concrets.

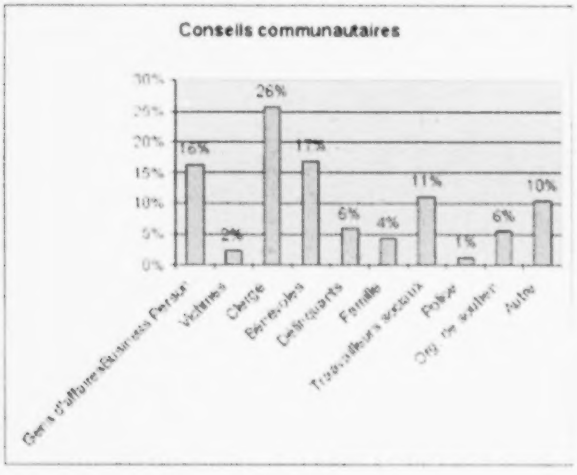

Les conseils communautaires ont des appuis sur qui ils peuvent compter lorsqu'ils cherchent à obtenir des renseignements spécialisés ou des avis. Par exemple, certains ont mis sur pied des conseils consultatifs et des conseils de direction qui donnent leur avis sur des problèmes sociaux, des questions de santé mentale ou d'autres besoins propres à leur collectivité. Ces points de vue donnés sur une base régulière sont cruciaux car les conseils, les bénévoles et l'aumônier doivent disposer des renseignements les plus fiables possible pour prendre leurs décisions et entreprendre leur planification.

L'élaboration d'un plan d'affaires perfectionné pour orienter le ministère dans ses perspectives d'avenir progresse dans la plupart des conseils. L'apport des entreprises locales est essentiel. Le raffermissement des liens avec le milieu de la santé mentale est un autre aspect à privilégier pour certains. Un des graphiques déjà présentés illustrait les besoins des délinquants. En invitant des intervenants des domaines cernés (besoins des délinquants) au cours des réunions ordinaires des conseils pourrait faciliter le travail des conseils.

Dans l'avenir, on devrait essayer davantage d'aider les conseils à élaborer leurs plans d'affaires, à faire leurs levées de fonds et à planifier l'avenir. Bien des aumôniers ont créé leurs ministères à titre d'organismes indépendants sérieux. Victimes de leurs succès, les ministères sont devenus trop grands et trop diversifiés pour une seule personne. Les conseils doivent jouer un rôle plus actif dans la gestion du ministère.

Réseau formé de groupes confessionnels

Bien des communautés confessionnelles soutiennent les ministères communautaires. La grande majorité sont de foi chrétienne mais d'autres groupes confessionnels apportent aussi leur contribution. Ces groupes fournissent des bénévoles, de l'argent, des locaux, d'autres appuis non financiers, une expertise et un soutien par la prière, et leur réseau a des ramifications importantes dans les collectivités. Le graphique ci-dessous donne une perspective nationale qui ne correspond pas nécessairement aux réalités locales et régionales. Dans la région des Prairies par exemple, le soutien de l'Alliance Church compte pour beaucoup, mais cette église est classée dans la catégorie « autre » à l'échelle nationale.

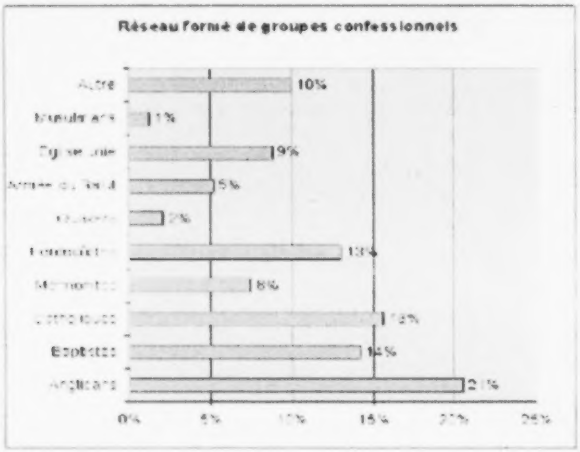

La présente section ne tient pas compte de tout le soutien apporté à l'aumônerie. Elle n'inclut pas le travail de la communauté confessionnelle dans les établissements ni de deux autres types de soutien.

Bon nombre de relations avec des groupes confessionnels sont établis par l'entremise de l'aumônerie communautaire. C'est le cas notamment quand un délinquant est confié à un groupe confessionnel dans la collectivité. Mais les efforts de cette nouvelle communauté confessionnelle ne sont pas comptabilisés dans le présent rapport. Il serait très difficile de tenir compte de toutes les mailles du réseau établi par les communautés confessionnelles. Le soutien accordé est largement répandu et le réseau des aumôniers communautaires est bien étendu.

Le Comité interconfessionnel aussi soutient et conseille l'aumônerie communautaire. Ce soutien n'est pas non plus pris en compte dans le graphique. Le soutien accordé à l'aumônerie communautaire est varié et ses incidences sont grandes.

Partenariats communautaires

Les partenariats communautaires sont essentiels au travail de l'aumônerie. Des partenariats sont établis au sein de la communauté confessionnelle et avec d'autres organismes communautaires. Ces organismes rendent un précieux service que les aumôniers communautaires n'hésitent pas à souligner. Certains organismes communautaires répondent à des besoins concrets en tenant un dépôt de vêtements ou de produits alimentaires ou en fournissant un abri temporaire. D'autres s'attardent à des besoins qui sont comblés dans des endroits aussi divers qu'un centre de traitement d'entretien à la méthadone, qu'un centre pour Autochtones dans une collectivité donnée ou qu'à la Société John Howard. Les partenariats communautaires qui ont été du plus grand secours étaient établis pour la plupart avec des organismes communautaires locaux. Aucun organisme ne s'est vraiment démarqué des autres, ce qui est perçu comme un signe de vitalité de la société canadienne.

Le SCC était considéré comme un partenaire important. Le SCC fournit des ressources financières ainsi qu'un appui non financier, notamment sous forme de soutien administratif. Le SCC propose aussi un milieu favorable. Le soutien des aumôniers régionaux était apprécié, tout comme celui des agents de libération conditionnelle, des directeurs régionaux et des aumôniers des établissements. Les aumôniers communautaires doivent continuer de maintenir des liens étroits au sein de leurs collectivités et avec le SCC.

Motivation au travail

Michée
Il t'a déclaré, ô homme, ce qui est bon. Et qu'est-ce que l'Éternel recherche de ta part, sinon que tu fasses ce qui est droit, que tu aimes la bonté, et que tu marches humblement avec ton Dieu?

La motivation au travail est très grande et repose sur la ferme conviction d'avoir reçu un appel (99 %). Le désir d'aider les pauvres (79 %), l'intérêt pour les questions de justice (84 %), l'intérêt pour la justice réparatrice (90 %), le désir de bâtir une collectivité saine (85 %) et le désir de se consacrer à la guérison (83 %) sont d'autres sources de motivation importantes liées à la foi. Les aumôniers communautaires ont indiqué que ce sont surtout des raisons d'ordre spirituel qui les ont motivés à choisir cette forme de ministère. Le désir d'aider les pauvres, l'intérêt pour la justice et le désir de se consacrer à la guérison sont tout autant d'exemples de raisons liées à la conviction d'avoir reçu un appel.

Les autres sources de motivation étaient l'intérêt académique (40 %), l'intérêt pour la culture de la rue (38 %), le désir de redonner quelque chose à la collectivité (57 %), la recherche d'un endroit pour faire du bénévolat (28 %), la recherche d'un emploi (30 %), le fait d'avoir vécu une situation semblable à celle de la clientèle (50 %), le fait d'avoir des amis qui ont vécu une situation semblable (47 %) et d'autres raisons (8 %).

Recommandation
Que l'aumônerie du SCC continue d'établir des partenariats avec des ministères religieux et contribue ainsi à la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité.

Une question qui n'a pas été soulevée au cours des visites dans la collectivité était le besoin de motiver les aumôniers ou les bénévoles à répondre avec compassion aux besoins des délinquants et de leur famille. Ce qui motive les aumôniers et les bénévoles à effectuer leur travail, c'est leur foi. La communauté confessionnelle a donc de la motivation à revendre, mais devrait canaliser ses énergies et ses efforts dans d'autres secteurs de manière à favoriser encore plus la croissance et le développement.

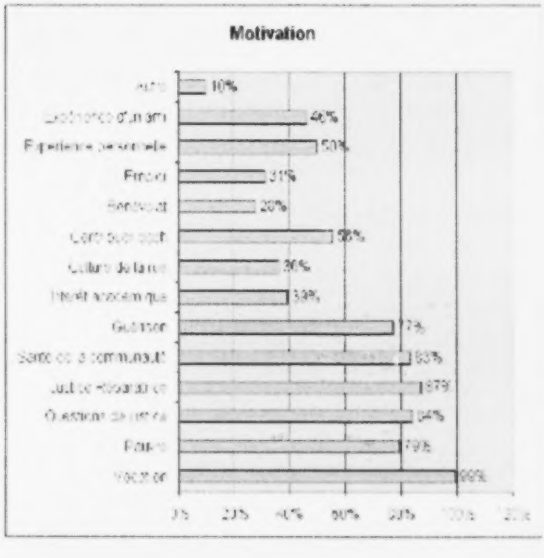

Conclusion

Ici prend fin le présent rapport. Le rapport indique que l'aumônerie communautaire a un mandat très large. Elle dessert un grand nombre de délinquants et leurs familles, est activement engagée dans la collectivité et mobilise de nombreux bénévoles. Elle se soucie de la réinsertion sociale, des familles et du besoin d'avoir des collectivités plus sûres. L'aumônerie communautaire respecte la mission et les valeurs fondamentales du SCC. Elle contribue aussi aux objectifs corporatifs du SCC.

Le présent rapport propose aussi de nombreuses recommandations. Le but de ces recommandations est de favoriser la croissance et le développement de l'aumônerie communautaire afin qu'elle atteigne son plein potentiel. Ce qui nuit le plus au ministère, c'est le manque de ressources financières. Si l'on accordait un dollar par jour par délinquant en liberté conditionnelle à l'aumônerie communautaire, celle-ci pourrait poursuivre son travail et prendre de l'expansion dans la plupart des collectivités où se trouve un bureau de libération conditionnelle. Cela permettrait aussi d'obtenir un financement stable des cercles de soutien et de responsabilité.

Bien des délinquants, membres de famille et collectivités tireraient avantage de l'élargissement du rôle du ministère communautaire. Le SCC bénéficierait aussi d'un partenariat avec lui, ce qui lui permettrait du même coup de se rapprocher encore plus de la collectivité.

Enfin, un message qui a ressorti de l'évaluation et que l'on entend encore est que l'aumônerie communautaire fournit un service très utile mais peu connu. Des membres d'organismes communautaires, des dirigeants municipaux, des policiers et même des membres du SCC ont été surpris de constater toute l'ampleur du travail effectué par les ministères communautaires. Il apparaissait évident qu'une stratégie de communication devait être élaborée pour améliorer le travail communautaire. Les recommandations ci-dessous ont été mises de l'avant pour contrer cette difficulté.

Recommandation
Que l'aumônerie communautaire élabore une stratégie de communication exhaustive.

L'aumônerie communautaire regroupe bien des intervenants et peut compter sur l'appui de nombreux partenaires actifs exerçant le ministère dans la collectivité. Une stratégie de communication doit être élaborée afin de tenir l'ensemble des partenaires bien au courant du travail du ministère. Les partenaires faisant partie du réseau particulièrement visés sont :

- le SCC;
- la collectivité dans son ensemble;
- les bailleurs de fonds, les particuliers, les entreprises, etc.;
- les politiciens (ceux qui ont été invités à faire quelque chose pour la collectivité);
- la police;
- la communauté confessionnelle;
- les partenaires et les organismes communautaires (p. ex. services de santé mentale, services aux toxicomanes, cliniques médicales, services sociaux).

Recommandation
Que le ministère communautaire assure sa présence sur Internet afin d'améliorer la communication.

Il est dorénavant nécessaire que les nombreux partenaires de l'aumônerie communautaire connaissent son histoire, ce qui est plus économique et facile que jamais grâce à la technologie. Une communication plus élargie

devient nécessaire. Les aumôniers communautaires peuvent fournir une description des services qu'ils offrent, une description de leur ministère, leurs rapports mensuels, leurs politiques et leurs procédures, et proposer des liens vers des ressources communautaires. Les demandes d'information proviennent du personnel des établissements, des communautés confessionnelles, d'autres aumôniers communautaires, des organismes communautaires et de la communauté internationale. Une amélioration de la communication avec l'ACC du SCC est également souhaitable, ce qui faciliterait l'obtention des derniers rapports des ministères ainsi que d'autres données à jour en provenance de la collectivité. Après la configuration initiale, des bénévoles pourront mettre les rapports mensuels à jour.

Recommandation Que l'on établisse des indicateurs pour les rapports de l'aumônerie communautaire.

À l'heure actuelle, les rapports mensuels prennent toutes sortes de forme. Les rapports de certains aumôniers font état de rencontres marquantes tandis que d'autres fournissent des indicateurs numériques. La plupart proposent une réflexion sur des rencontres marquantes du ministère. Le regroupement de ces efforts dans un rapport rédigé en fonction de normes nationales pourrait être très utile et assurer une mise à jour des données relatives aux indicateurs clés. Il serait ainsi possible de disposer de données constamment à jour.

Les indicateurs peuvent être liés à la description de tâche des aumôniers et inclure certaines des questions du questionnaire ci-joint. Les rapports seraient produits par voie électronique et mis sur un tableur au moyen d'Internet. Les aumôniers continueraient de rédiger des rapports mensuels.

Recommandation
Que l'on fasse paraître les rapports du ministère communautaire dans une publication du SCC sur une base mensuelle ou plus souvent.

Les aumôniers communautaires produisent un rapport mensuel qui décrit généralement une rencontre marquante avec un délinquant, un membre d'une famille, un bénévole ou un organisme de leur collectivité. Ces rapports relatent des faits qu'il vaut la peine de mentionner et de faire circuler. Les récits qu'on y trouve sont encourageants et bons pour le moral. Les faire partager avec le SCC et la collectivité dans son ensemble ferait un grand bien.

Certains récits étant confidentiels, ils ne peuvent tous être largement distribués. Cependant, les aumôniers communautaires devraient être encouragés à produire chaque année un récit positif qui pourrait être publié. En plus d'être une source d'encouragement pour tous les lecteurs, ces récits pourraient constituer un outil éducatif dans nos efforts visant à faire connaître le ministère communautaire dans toute sa diversité.

Recommandations

L'aumônerie communautaire fournit un important service dans chaque collectivité. Les recommandations ci-dessous ont toutes été mentionnées à l'intérieur du rapport. Nous les répétons ici pour en faciliter la lecture et les énumérer l'une après l'autre au même endroit. Les recommandations sont présentées sous les rubriques suivantes : **formation, financement et communication.**

Formation

1. Que les aumôniers communautaires suivent des séances

d'orientation et de formation données par le SCC
2. Que l'on augmente la marge de manœuvre du conseil de l'aumônerie communautaire.
3. Que l'on transmette aux aumôniers et aux bénévoles des idées clés qui pourraient leur servir dans leurs présentations publiques.
4. Que l'on s'assure que les bénévoles sont dûment formés.
5. Que l'on mette sur pied, au sein du Comité interconfessionnel, un comité consultatif chargé d'orienter l'aumônerie communautaire.

Financement

1. Que l'on assure un financement stable à long terme.
2. Que l'on établisse des indicateurs de financement afin d'assurer un financement stable.
3. Que l'aumônerie communautaire du SCC devienne active dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle.
4. Que l'on reconnaisse les besoins uniques des délinquantes et que l'on accorde les ressources adéquates pour y répondre.
5. Que l'aumônerie communautaire continue d'appuyer le mandat du SCC à l'égard de la prévention du crime et de servir l'ensemble de la collectivité.
6. Que l'aumônerie du SCC continue d'établir des partenariats avec des ministères religieux et contribue ainsi à la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité.

Communication

1. Que l'aumônerie communautaire élabore une stratégie de communication exhaustive.
2. Que le ministère communautaire assure sa présence sur Internet afin d'améliorer la communication.
3. Que l'on établisse des indicateurs pour les rapports de l'aumônerie communautaire.
4. Que l'on fasse paraître les rapports du ministère communautaire dans une publication du SCC sur une base mensuelle ou plus souvent.

Formation

1. **Que les aumôniers communautaires suivent des séances de formation et d'orientation données par le SCC.**

Les aumôniers communautaires fournissent des services de première ligne à la collectivité. Leurs relations s'étendent à l'ensemble de leurs collectivités. Pour bien exercer leur ministère, les aumôniers doivent être dûment conseillés et formés. Cette formation doit se donner en collaboration avec le SCC et devrait comprendre :

- des séances d'orientation sur le SCC;
- des séances d'orientation sur la réinsertion sociale dans la collectivité animées par le personnel du bureau local de libération conditionnelle dans la collectivité;
- des séances d'orientation sur les principaux programmes et concepts du SCC, comme la prévention des rechutes, la gestion des délinquants sexuels, les facteurs de risque, les aptitudes cognitives, les cycles du crime, etc.;
- une formation sur des questions communautaires fournie par des organismes de santé mentale et des services sociaux de la collectivité;
- une formation sur les principes de gestion des cas.

2. **Que l'on augmente la marge de manœuvre du conseil de l'aumônerie communautaire.**

L'aumônerie du SCC a établi des relations avec les conseils et les ministères communautaires parce qu'ils fournissent un service conforme à la mission et aux valeurs du SCC. L'aumônerie du SCC a l'intention de devenir un partenaire du ministère communautaire plutôt qu'un simple bailleur de fonds. L'existence de conseils indépendants bien implantés, qui fournissent un soutien et une direction de manière efficace aux aumôniers, est dans le meilleur intérêt du SCC.

La plupart des aumôniers communautaires sont à l'emploi d'un organisme communautaire et le SCC a signé une entente avec l'organisme en vue d'obtenir leurs services. Les organismes communautaires s'organisent eux-mêmes en conseils consultatifs ou de gestion. Ces conseils assument leur partie de l'entente et sont en définitive responsables de l'exercice du ministère communautaire. Bien des membres des conseils font preuve d'un grand professionnalisme et apportent beaucoup à l'organisme qu'ils représentent.

Afin d'augmenter et de maintenir la marge de manœuvre des conseils, ces derniers devraient songer à :

- se faire entendre par le comité interconfessionnel;
- participer aux réunions de planification et aux activités de formation de l'aumônerie communautaire;
- suivre une formation sur les levées de fonds;
- être mis au courant des efforts du SCC au chapitre de la réinsertion sociale dans la collectivité;
- établir pour le ministère des normes qui tiennent compte des besoins de la collectivité;
- établir pour le ministère des normes, des politiques et des procédures qui tiennent compte des besoins des délinquants et de leurs familles dans la collectivité;
- établir des partenariats professionnels.

3. **Que l'on transmette aux aumôniers et aux bénévoles des idées clés qui pourraient leur servir dans leurs présentations publiques.**

On peut aider les aumôniers et les bénévoles en leur transmettant des idées clés concernant le SCC et la justice réparatrice qui pourraient leur servir quand ils présentent des exposés. Une bonne partie de l'éducation communautaire porte sur le travail du SCC et la justice réparatrice et cette façon de procéder se veut un autre moyen d'amener les aumôniers à encourager la participation de la collectivité.

4. **Que l'on s'assure que les bénévoles sont dûment formés.**

Les bénévoles jouent un rôle majeur au sein du ministère dans la plupart des collectivités. En fait, la valeur de leur travail est estimée à des millions de dollars. Leur participation touche pratiquement tous les aspects du ministère exercé par l'aumônier. Les bénévoles devraient donc suivre une formation qui convient à l'aspect du ministère dont ils s'occupent. Bénévoles Canada fait des recommandations concernant la formation des bénévoles.

5. **Que l'on mette sur pied, au sein du Comité interconfessionnel, un comité consultatif chargé d'orienter l'aumônerie communautaire.**

La communauté interconfessionnelle fournit au SCC d'excellents conseils liés à la prestation de services d'aumônerie. Elle a orienté l'élaboration de

l'énoncé de travail de l'aumônier, de normes de scolarité, de normes ecclésiastiques, du ratio délinquants-aumônier, de lignes directrices et de divers types de relation. Ce genre de relation permet à la communauté confessionnelle d'appuyer le ministère à l'intérieur de l'établissement. On devrait faire de même avec l'aumônerie communautaire.

Les aumôniers communautaires, tout comme les aumôniers des établissements, ne sont pas isolés du reste de la communauté confessionnelle. Ils font partie intégrante de cette communauté et peuvent tirer avantage de ses conseils. La mise sur pied d'un comité consultatif formé de membres du comité interconfessionnel pourrait contribuer à les orienter dans leurs démarches. Les cercles de soutien et de responsabilité, la formation, les stratégies de communication et le financement sont quelques-unes des questions qui nécessitent une attention.

Financement

6. **Que l'on assure un financement stable à long terme.**

Il faut absolument que l'aumônerie communautaire ait un financement stable à long terme. Le maintien de la participation du SCC dans l'exercice du ministère communautaire et son rôle de chef de file auprès de ces partenaires communautaires sont d'une importance vitale. Un financement stable à long terme favorise des relations stables à long terme et ce, pour trois grandes raisons.

Premièrement, l'aumônerie communautaire est sous financée. Tel que mentionné précédemment, chaque ministère reçoit en moyenne 23 000 $ par an mais la valeur de son travail dépasse largement cette somme. Ceci étant une moyenne, certains aumôniers reçoivent peu ou pas d'aide financière, notamment les aumônières.

Deuxièmement, les aumôniers communautaires ne sont pas actifs dans toutes les collectivités desservies par le SCC. Les résultats mentionnés dans le présent rapport peuvent être obtenus dans d'autres collectivités aussi. Il est nécessaire d'établir des partenariats avec les ministères des autres collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle. Des partenariats peuvent prendre une importance considérable moyennant un investissement minimal du SCC.

Troisièmement, les ministères communautaires prêtent souvent les services de bénévoles aux cercles de soutien et de responsabilité et cet aspect de leur travail a pris une grande importance. Les ministères communautaires ont établi des liens solides dans leurs collectivités et sont en mesure de trouver des bénévoles.

7. **Que l'on établisse des indicateurs de financement afin d'assurer un financement stable.**

Le financement de l'aumônerie communautaire repose actuellement sur le bon vouloir des régions. Le processus de financement est en train d'être passé en revue et ses incidences budgétaires sur l'aumônerie communautaire seraient minimales. Il serait possible de financer l'aumônerie communautaire sans grandes conséquences sur le budget. Une formule de 1 $ par jour par délinquant en liberté conditionnelle assurerait un financement stable à l'aumônerie communautaire, permettrait son expansion à toutes les collectivités dotées de bureaux de libération conditionnelle et financerait l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité. Cela constituerait une augmentation importante pour l'aumônerie communautaire.

8. **Que l'aumônerie communautaire du SCC devienne active dans toutes les collectivités où il y a un bureau de libération conditionnelle.**

Il est clair que les aumôniers communautaires et les bénévoles sont capables d'avoir une influence dans les collectivités qu'ils desservent. Le coût de l'expansion serait minimal et l'impact, maximal. La formule de 1 $ par jour par délinquant en liberté conditionnelle permettrait à l'aumônerie communautaire d'établir des partenariats dans de nombreuses collectivités parmi les 97 où il y a un bureau de libération conditionnelle et un CCC.

9. **Que l'on reconnaisse les besoins uniques des délinquantes et que l'on accorde les ressources adéquates pour y répondre.**

Il a été question à plusieurs reprises dans ce rapport des besoins propres aux femmes en général et aux aumônières en particulier. Plusieurs ministères travaillent presque exclusivement avec des femmes. Les questions qu'ils ont à traiter exigent souvent une implication plus intense, car il s'agit fréquemment de problèmes de relation, de dépendance et d'éducation des enfants. Le ministère d'aumônerie pour ces femmes comprend des interventions intensives de counseling personnel, ou en rapport avec les enfants ou les relations, qui s'ajoutent à tout soutien fourni sur le plan pratique. Étant donné le petit nombre de femmes délinquantes par rapport au nombre d'hommes, au sein du SCC, les besoins de ces femmes ne sont souvent pas reconnus. Pourtant, ces besoins sont considérables, même s'ils n'ont pas un impact important sur le plan statistique. Actuellement, les aumôniers/aumônières qui s'occupent des femmes ne reçoivent aucun financement de la part du SCC, ou un financement insuffisant.

10. **Que l'aumônerie communautaire continue d'appuyer le mandat du SCC à l'égard de la prévention du crime et de servir l'ensemble de la collectivité.**

En fournissant des services aux jeunes, aux femmes, aux enfants et aux ex-délinquants, les aumôniers communautaires rendent non seulement un précieux service à la collectivité mais appuient également le mandat du SCC à l'égard de la prévention du crime. En travaillant auprès de personnes marginalisées entrant dans ces « catégories », ils les aident à ne pas transgresser les lois et à demeurer à l'extérieur des établissements. Le soutien de l'aumônerie communautaire rend un énorme service aux particuliers en leur évitant l'expérience de la détentionnalisation. Ce travail peut se faire avec le soutien approprié et un investissement minimal.

11. **Que l'aumônerie du SCC continue d'établir des partenariats avec des ministères religieux et contribue ainsi à la réinsertion sociale des délinquants dans la collectivité.**

Une question qui n'a pas été soulevée au cours des visites dans la collectivité était le besoin de motiver les aumôniers ou les bénévoles à répondre avec compassion aux besoins des délinquants et de leur famille. Ce qui motive les aumôniers et les bénévoles à effectuer leur travail, c'est leur foi. La communauté confessionnelle a donc de la motivation à revendre, mais devrait canaliser ses énergies et ses efforts dans d'autres secteurs de manière à favoriser encore plus la croissance et le développement.

Communication

12. **Que l'aumônerie communautaire élabore une stratégie de communication exhaustive.**

L'aumônerie communautaire regroupe bien des intervenants et peut compter sur l'appui de nombreux partenaires actifs exerçant le ministère dans la collectivité. Une stratégie de communication doit être élaborée afin de tenir l'ensemble des partenaires bien au courant du travail du ministère. Les partenaires particulièrement visés faisant partie du réseau sont :

- le SCC
- la collectivité dans son ensemble;
- les bailleurs de fonds, les particuliers, les entreprises, etc.;
- les politiciens (ceux qui ont été invités à faire quelque chose pour la collectivité);
- la police
- la communauté confessionnelle;
- les partenaires et les organismes communautaires (p. ex. services de santé mentale, services aux toxicomanes, cliniques médicales, services sociaux).

13. **Que le ministère communautaire assure sa présence sur Internet afin d'améliorer la communication.**

Il est dorénavant nécessaire que les nombreux partenaires de l'aumônerie communautaire connaissent son histoire, ce qui est plus économique et facile que jamais grâce à la technologie. Une communication plus élargie devient nécessaire. Les aumôniers communautaires peuvent fournir une description des services qu'ils offrent, une description de leur ministère, leurs rapports mensuels, leurs politiques et leurs procédures, et proposer des liens vers des ressources communautaires. Les demandes d'information proviennent du personnel des établissements, des communautés confessionnelles, d'autres aumôniers communautaires, des organismes communautaires et de la communauté internationale. Une amélioration de la communication avec l'AC du SCC est également souhaitable, ce qui faciliterait l'obtention des derniers rapports des ministères ainsi que d'autres données à jour en provenance de la collectivité. Après la configuration initiale, des bénévoles pourront mettre les rapports mensuels à jour.

14. **Que l'on établisse des indicateurs pour les rapports de l'aumônerie communautaire.**

À l'heure actuelle, les rapports mensuels prennent toutes sortes de forme. Les rapports de certains aumôniers font état de rencontres marquantes tandis que d'autres fournissent des indicateurs numériques. La plupart proposent une réflexion sur des rencontres marquantes du ministère. Le regroupement de ces efforts dans un rapport rédigé en fonction de normes nationales pourrait être très utile et assurer une mise à jour des données relatives aux indicateurs clés. Il serait ainsi possible de disposer de données constamment à jour.

Les indicateurs peuvent être liés à la description de tâche des aumôniers et inclure certaines des questions du questionnaire ci-joint. Les rapports seraient produits par voie électronique et mis sur un tableur au moyen d'Internet. Les aumôniers continueraient de rédiger des rapports mensuels.

15. **Que l'on fasse paraître les rapports du ministère communautaire dans une publication du SCC sur une base mensuelle ou plus souvent.**

Les aumôniers communautaires produisent un rapport mensuel qui décrit généralement une rencontre marquante avec un délinquant, un membre d'une famille, un bénévole ou un organisme de leur collectivité. Ces rapports relatent des faits qu'il vaut la peine de mentionner et de faire circuler. Les récits qu'on y trouve sont encourageants et bons pour le moral.

Les faire partager avec le SCC et la collectivité dans son ensemble ferait un grand bien.

Certains récits étant confidentiels, ils ne peuvent tous être largement distribués. Cependant, les aumôniers communautaires devraient être encouragés à produire chaque année un récit positif qui pourrait être publié. En plus d'être une source d'encouragement pour tous les lecteurs, ces récits pourraient constituer un outil éducatif dans nos efforts visant à faire connaître le ministère communautaire dans toute sa diversité.

Appendice A: LEADERSHIP ET AUMÔNERIE COMMUNAUTAIRE

Modèles

Il existe trois modèles possibles pour « l'aumônerie communautaire » :

I. Un organisme ou ministère créé par un conseil d'administration qui offre un vaste choix de services et de l'aide aux prisonniers mis en liberté et à la collectivité.

II. Un ministère créé par l'entremise du SCC qui a signé une entente avec un groupe confessionnel en vue d'obtenir les services d'un aumônier suivant les critères et le processus en place pour les aumôniers des établissements. Commentaire : À bien des égards, ce modèle est le plus facile à gérer parce qu'il est conforme aux procédures en place. De plus, il sert de ressource aux fins d'élaboration d'autres modèles (I or III) dans la région.

III. Un ministère créé par un conseil d'administration qui respecte intentionnellement les normes établies par le SCC et le CI pour la sélection et l'évaluation des aumôniers.

Commentaire : Les aumôniers et les organismes en question seraient admissibles à participer à des concours internes au sein de l'aumônerie du SCC. Il n'y en a pas actuellement.

Le travail d'équipe, de partenariat

L'aumônerie communautaire nécessite un effort conjugué de l'aumônier, des membres du conseil, des bénévoles et des ressources de la collectivité. Son rôle principal consiste à accélérer la guérison. Elle est en rapport avec quatre principaux groupes :

- les groupes confessionnels;
- l'ensemble de la collectivité;
- le système de justice pénale (particulièrement les services de libération conditionnelle);
- les délinquants et la « communauté carcérale ».

Aumôniers communautaires

Caractéristiques

Un aumônier communautaire doit avant tout :

- être reconnu par le groupe confessionnel pertinent et par d'autres comme ayant quelque chose d'unique à offrir au ministère communautaire;

- posséder une solide expérience;
- avoir la capacité d'intégrer la perspective d'un ministère dans la vie quotidienne;
- être prêt à poursuivre sa formation.
- être capable de travailler avec les autres.

Cela dit, les aumôniers communautaires ont des expériences et des formations scolaires très variées. Certains ont des diplômes universitaires de premier cycle ou des grades supérieurs ainsi qu'une formation additionnelle telle qu'une formation à la résolution des problèmes selon le modèle CAPRA, tandis que d'autres n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Certains sont des ex-détenus et des gens ayant cette expérience ont toujours été encouragés à se tourner vers le ministère de l'aumônerie communautaire.

Description de travail

Il importe d'établir une description de travail pour les aumôniers communautaires. Celle-ci devrait être assez souple pour refléter le caractère unique de chaque aumônerie communautaire. Les ébauches ci-jointes sont recommandées. (Voir les sections *Aumônier communautaire du SCC à temps plein (Modèle II)* et *Aumônier communautaire d'organisme à temps plein (Modèle III)*.

Développement

Nous recommandons que tous les aumôniers communautaires suivent une formation continue et appropriée pour leur développement mental, affectif et spirituel. Plusieurs programmes éducatifs touchent directement le ministère correctionnel (d'autres peuvent également être disponibles ailleurs) :

- le programme sur la justice réparatrice à l'Université Queens;
- le programme d'aumônerie communautaire à l'Université St. Stephens;
- le programme de formation à distance sur le ministère en milieu carcéral et le diplôme de service sacerdotal en établissement correctionnel à l'Université Acadia.

Les aumôniers communautaires doivent également avoir accès à une formation sur place offerte par le SCC, spécialement celle qui est fournie aux aumôniers, mais aussi à d'autres programmes appropriés :

- phase 2 du programme d'orientation avec un volet distinct pour une partie de la semaine;
- conférences nationales et régionales de l'Aumônerie.
- Les séances de formation à l'intention des d'aumôniers communautaires doivent refléter la diversité des besoins. La « technologie de l'espace ouvert » est une approche utile. Ces séances peuvent également être appropriées pour les membres des conseils.

Les réunions des aumôniers communautaires doivent faire partie d'un plan régional d'aumônerie comportant :

- un rassemblement annuel des aumôniers communautaires;
- un rassemblement annuel des aumôniers oeuvrant dans la collectivité et dans les établissements;
- une certaine formation pour les membres importants des conseils.

Responsabilisation

La responsabilisation est le moyen d'établir les faits et de mettre en lumière les réalisations du ministère. « La rétroaction est la clé du succès ». Il existe bien des façons d'intégrer la responsabilisation à l'aumônerie communautaire. Les conseils exigeront régulièrement des rapports. La comptabilité financière devra être conforme à des critères acceptables. Le ministère doit être responsable devant un groupe confessionnel.

Nous recommandons les éléments essentiels suivants. D'autres idées peuvent être trouvées dans le Code de déontologie professionnelle des aumôniers du SCC.

- Chaque aumônerie communautaire doit effectuer un examen annuel des programmes.
- Chaque aumônier communautaire doit faire l'objet d'une évaluation de rendement.
- Il faut tenir un registre.
- Les factures mensuelles doivent comprendre un bref aperçu du ministère.
- Un rapport annuel doit être soumis aux bailleurs de fonds et doit comprendre ce qui suit :
    - Noms et adresses de l'aumônerie communautaire et de l'aumônier
    - Finances - budget total? Sources de financement?
    - Conseil - qui le préside? Nombre de membres? Qui représentent-ils?
    - Ministère - que se passe-t-il (programmes)? Quelles relations sont entretenues?
    - Éléments principaux et défis - passés, présents, futurs
    - Bénévoles et formation - nombres, genres d'activités des bénévoles, formation?
    - Développement - au cours de la dernière année, plans pour l'avenir
    - Coupures de presse et photographies

Évaluation des demandes de financement

Lorsqu'une demande de financement est présentée pour un projet d'aumônerie communautaire, le projet doit être évalué selon les critères suivants :

- Conformité aux normes de l'aumônerie communautaire (voir ci-dessus);
- Énoncé de mission clair comportant des objectifs précis, et compatibilité de ceux-ci avec les objectifs du SCC;
- Capacité démontrée d'atteindre les objectifs fixés;
- Structure de responsabilité clairement établie (p. ex., conseil communautaire), du point de vue financier notamment;
- Engagement de se constituer en personne morale;
- Soutien d'autres bailleurs de fonds;
- Engagement d'élargir la base du ministère et celle du conseil;
- Disposition à travailler avec l'aumônerie du SCC.

Le montant du financement doit être évalué en fonction de variables telles que les suivantes :

- Potentiel du point de vue de la réinsertion sociale;
- Potentiel du point de vue de la prévention du crime;
- Travail auprès des familles;
- Questions relatives à la sécurité de la collectivité;
- Nombre de délinquants (sous responsabilité fédérale et autres) mis en liberté dans la région;
- Liens naturels pour le ministère communautaire;

- Potentiel du point de vue du soutien des délinquants;
- Présence de bénévoles éventuels et accès à ceux-ci;
- Soutien de groupes confessionnels;
- Soutien d'autres bailleurs de fonds;
- Potentiel du point de vue de la sensibilisation du public;
- Présence de maisons de transition dans la région;
- Potentiel du point de vue du travail auprès des victimes.

AUMÔNIER COMMUNAUTAIRE DU SCC À TEMPS PLEIN (Modèle II)

SUGGESTION DE DESCRIPTION DE TRAVAIL

L'aumônerie communautaire intéresse le Service correctionnel du Canada (SCC) et les groupes confessionnels du Canada représentés par le Comité interconfessionnel (CI) de l'Aumônerie. Ce ministère sera offert conformément aux parties pertinentes du protocole d'entente. L'aumônier communautaire sera guidé par le code de déontologie annexé au protocole d'entente.

1. **PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

- Assurer une présence visible dans un large éventail de groupes confessionnels, d'aumôneries locales, de bureaux du secteur public (bureaux du SCC, maisons de transition, services sociaux), d'organismes du secteur public, d'entreprises locales, etc.
- Contribuer à la mise sur pied d'aumôneries communautaires et à la réalisations par des groupes confessionnels d'initiatives visant la justice réparatrice.
- Sensibiliser le public aux besoins des gens touchés par le crime.

2. **MOYENS D'ACTION DES BÉNÉVOLES**

- Établir une banque de bénévoles pouvant être appelés à travailler de différentes façons avec des ex-détenus et leur famille. Les mesures à prendre viseront notamment le recrutement, la formation, la surveillance, l'appui et la reconnaissance.

3. **SERVICE DE PASTORALE**

- Fournir des services de pastorale et offrir des occasions de croissance spirituelle aux ex-détenus et à leur famille au moyen de contacts individuels, de réunions de groupe hebdomadaires et d'autres formes de programmes réguliers adaptés à leurs besoins.
- Assurer des occasion de cérémonies du culte et fournir des occasions de célébration aux ex-détenus, aux familles et aux bénévoles.
- Défendre les intérêts des ex-détenus et de leur famille.
- Examiner des possibilités créatrices de pratiquer le ministère de la justice réparatrice auprès des victimes et de la collectivité.
- Entretenir des contacts réguliers avec les établissements de libération de la région et avec leurs aumôniers.
- Travailler en collaboration avec le personnel du SCC pour ce qui est de la réinsertion sociale des délinquants.

4. **RESPONSABILISATION**

- Établir un comité consultatif représentant les groupes confessionnels, le SCC, les bénévoles, les ex-détenus et les partenaires.
- Favoriser le respect de l'obligation de rendre compte en participant à des réunions conjointes avec des personnes ou des groupes

responsables de son travail (entrepreneur, bureau de district du SCC, aumônier régional, comité consultatif, CI, etc.) pour discuter, recevoir de la rétroaction et établir des orientations pour le ministère.
- Tenir un registre des activités quotidiennes et établir un rapport en tant que membre de l'équipe de l'aumônerie du SCC.
- Rapports : En tant que membre de l'équipe de l'aumônerie du SCC, suivre les directives relatives à l'obligation de rendre compte applicables à d'autres aumôniers du SCC.

AUMÔNIER COMMUNAUTAIRE D'ORGANISME À TEMPS PLEIN (Modèle III)

SUGGESTION DE DESCRIPTION DE TRAVAIL

L'aumônerie communautaire intéresse le Service correctionnel du Canada (SCC) et les groupes confessionnels du Canada représentés par le Comité interconfessionnel (CI) de l'Aumônerie. Ce ministère sera offert conformément aux parties pertinentes du protocole d'entente. L'aumônier communautaire sera guidé par le code de déontologie annexé au protocole d'entente.

1. **PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Assurer une présence visible dans un large éventail de groupes confessionnels, d'aumôneries locales, de bureaux du secteur public (bureaux du SCC, maisons de transition, services sociaux), d'organismes du secteur public, d'entreprises locales, etc.

Contribuer à la mise sur pied d'aumôneries communautaires et à la réalisation par des groupes confessionnels d'initiatives visant la justice réparatrice.

Sensibiliser le public aux besoins des gens touchés par le crime.

2. **MOYENS D'ACTION DES BÉVÉVOLES**

Établir une banque de bénévoles pouvant être appelés à travailler de différentes façons avec des ex-détenus et leur famille. Les mesures à prendre viseront notamment le recrutement, la formation, la surveillance, l'appui et la reconnaissance.

3. **SERVICE DE PASTORALE**

Fournir des services de pastorale et offrir des occasions de croissance spirituelle aux ex-détenus et à leur famille au moyen de contacts individuels, de réunions de groupe hebdomadaires et d'autres formes de programmes réguliers adaptés à leurs besoins.

Assurer des occasion de cérémonies du culte et fournir des occasions de célébration aux ex-détenus, aux familles et aux bénévoles.

Défendre les intérêts des ex-détenus et de leur famille.

Examiner des possibilités créatrices de pratiquer le ministère de la justice réparatrice auprès des victimes et de la collectivité.

Entretenir des contacts réguliers avec les établissements de libération de la région et avec leurs aumôniers.

Travailler en collaboration avec le personnel du SCC pour ce qui est de la

réinsertion sociale des délinquants.

4. **RESPONSABILISATION**

Travailler avec un conseil d'administration (pouvant compter des représentants des groupes confessionnels, du SCC, des bénévoles, des ex-détenus et des partenaires.

Favoriser le respect de l'obligation de rendre compte en participant à des réunions conjointes avec des personnes ou des groupes responsables de son travail (entrepreneur, bureau de district du SCC, aumônier régional, comité consultatif, CI, etc.) pour discuter, recevoir de la rétroaction et établir des orientations pour le ministère.

Tenir un registre des activités quotidiennes et établir des rapports en tant que membre de l'équipe de l'aumônerie du SCC.

Préparer des rapports mensuels avec factures ainsi qu'une évaluation et un résumé annuels des activités de l'aumônerie et de l'aumônier.

Appendice B: Évaluation de l'aumônerie communautaire au SCC

Ministère :

Aumônier :

Date:

Équipe chargée de l'évaluation :

****

Je vous remercie de votre participation à la présente évaluation. L'aumônerie communautaire constitue un volet important de la stratégie correctionnelle de l'Aumônerie du Service correctionnel du Canada. L'aumônerie communautaire est en place depuis bon nombre d'années dans diverses collectivités partout au Canada. Elle est en plein essor et joue un rôle essentiel, touchant bon nombre de personnes. L'aumônerie communautaire prend de l'importance. Il devient donc nécessaire de bien définir ce volet du ministère.

La dernière évaluation exhaustive de l'aumônerie communautaire remonte à bon nombre d'années. Afin de demeurer au fait de ce qui se passe, le moment est venu de procéder à une nouvelle évaluation. Les renseignements recueillis serviront à développer l'aumônerie communautaire. L'évaluation permettra de recueillir des données descriptives et de faire ressortir la diversité de l'aumônerie communautaire au Canada.

Lignes directrices

Le questionnaire repose sur les lignes directrices et les catégories générales établies lors des évaluations précédentes. Il se fonde notamment sur la description du poste d'aumônier communautaire, le document *Leadership et aumônerie communautaire*, les données recueillies lors des évaluations précédentes et d'autres documents liés à l'évaluation de l'aumônerie. Il a été conçu de façon à tenir compte du cadre de justice réparatrice.

Le processus d'évaluation peut susciter chez certains de l'anxiété. Le questionnaire a été conçu afin de rendre la démarche le plus agréable possible. Les réponses serviront à favoriser le dialogue, qui ne devrait pas se limiter au document. Dans la mesure du possible, les questions sont formulées en vue d'obtenir des réponses précises. Il est toutefois clair que certains ministères ne seront pas en mesure de fournir des données précises. Une estimation éclairée est donc acceptable. Les questions ne devraient pas être restreignantes, et les répondants peuvent joindre tout commentaire additionnel au questionnaire.

Démarche

On propose de suivre la démarche ci-dessous dans la mesure du possible. En consultation avec l'aumônier régional, l'AC communiquera avec les aumôniers communautaires afin de fixer une date pour remettre le questionnaire et une date pour l'entrevue. On enverra le questionnaire à l'aumônier communautaire par courriel, par télécopieur ou par la poste. L'aumônier en collaboration avec le conseil consultatif de l'aumônerie communautaire doit remplir le questionnaire et le retourner à l'AC dès que possible.

On organisera ensuite une visite du ministère, à laquelle participeront l'aumônier régional, David Molzahn de l'AC [conseiller spécial auprès du directeur général de l'Aumônerie sur des questions touchant les collectivités], l'aumônier communautaire et le conseil [ou des représentants du conseil]. Ces personnes discuteront alors des résultats de l'évaluation et de tout autre point relevé par l'aumônier communautaire.

Un rapport sera produit une fois les visites terminées. L'information recueillie servira à orienter l'aumônerie communautaire à l'échelle locale, régionale et nationale.

Nous vous sommes reconnaissants de votre collaboration. Votre apport précieux servira à façonner l'avenir du ministère de l'aumônerie communautaire.

Merci de nous donner de votre temps.

Données démographiques

Nous vous prions de nous fournir une estimation éclairée.

Nota : Le terme ministère renvoie à l'équipe du ministère, qui regroupe l'aumônier communautaire, les partenaires du ministère comme les bénévoles ou les membres du conseil de l'aumônerie communautaire, etc.

1. Votre ministère rend service à combien de personnes chaque année?

_____

2. L'an dernier, quel pourcentage de temps votre ministère a-t-il consacré aux personnes suivantes? (Veuillez cocher la case indiquée. Vous devriez obtenir un pourcentage total de 100 %.)

	0-20%	21-40	41 - 60	61 - 80	81-100%
Délinquants en semi-liberté					
Délinquants bénéficiant de la liberté conditionnelle totale					
Libérés d'office					

Délinquants sexuels libérés à la date d'expiration du mandat					
Conjoints					
Parents					
Enfants de délinquant					
Délinquants en prison					
Probationnaires					
Autres :					

3. Votre ministère offre-t-il des services aux deux sexes? (Dans quel pourcentage?)
Hommes_____ Femmes_____

4. Selon vous, quel est l'âge moyen des délinquants auxquels votre ministère vient en aide?

_____

5. En moyenne, le ministère intervient combien de temps après la mise en liberté des délinquants? (Veuillez cocher la case appropriée. Vous devriez obtenir un pourcentage total de 100 %.)

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81-100%
Dans les 30 jours					
De 31 à 60 jours après la mise en liberté					
De 61 à 180 jours					
Après 180 jours					

6. Veuillez préciser l'origine ethnique des personnes que dessert votre ministère. Vous devriez obtenir un pourcentage total de 100 %

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Autochtones					
Asiatiques					
Noirs					
Blancs					
Inuits					
Autre :					

7. Veuillez indiquer le groupe confessionnel des délinquants.

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Catholique					
Musulman					
Spiritualité autochtone					
Protestant					
Autre :					

8. Veuillez préciser les besoins spéciaux des personnes auxquelles vous offrez votre ministère. Cocher le pourcentage indiqué. Certaines personnes peuvent avoir plusieurs besoins spéciaux.

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Ordonnances de bonne conduite (art. 810 du Code criminel)					
Ordonnances de surveillance de longue durée					

Interventions liées à la rage					
Intervention auprès des personnes en deuil					
Santé mentale					
Toxicomanie					
Livraison de repas					
Délinquants âgés					
Besoins médicaux spéciaux					
Autres :					

9. Combien d'exposés donnez-vous chaque année?

_____

Votre équipe

10. Combien de bénévoles sont actuellement actifs au sein de votre ministère?

_____

11. Combien de bénévoles ont été formés l'an dernier?

_____

12. Quel est l'âge moyen des bénévoles?

_____

13. Veuillez indiquer l'origine ethnique des bénévoles.

_____

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Autochtones					
Asiatiques					
Noirs					
Blancs					
Inuit					
Autre :					

14. Veuillez préciser le groupe confessionnel des bénévoles.

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Catholique					
Musulman					
Spiritualité autochtone					
Protestant					
Autre :					

15. Quelles stratégies de gestion du risque sont en place au sein de votre ministère? (cochez)

Description de travail pour tous les employés et bénévoles	
Programme de formation pour tous les employés et les bénévoles	
Politiques écrites	
Processus d'examen de tous les employés et bénévoles	
Processus de sélection pour tous les employés et bénévoles	
Discussion afin de bien établir les limites	
Assurance de responsabilité civile pour l'aumônier	
Assurance de responsabilité civile pour les bénévoles	
Autre :	

16. Les bénévoles offrent différents services. Veuillez indiquer, de façon approximative, le nombre heures consacrées aux suivantes :

	Nbre d'heures
Services professionnels (p. ex., soins médicaux, comptabilité, psychologie)	
Services non professionnels	
Membres du conseil	
Ateliers	
Groupes de soutien	
Autre :	
Total	

17. Veuillez indiquer, de façon approximative, la valeur en argent de l'appui non financier reçu de vos partenaires au sein du ministère?

	Valeur en $
Locaux à bureau	
Salles de formation	
Salles de réunion	
Logement	
Nourriture	
Vêtements	
Transport	
Autre :	
Total	

18. Indiquez à quel groupe appartiennent les membres de votre conseil d'aumônerie communautaire. (Veuillez préciser le nombre pour chaque groupe)

Milieu des affaires	
Groupes de victimes	
Pasteurs ou chefs religieux	
Bénévoles	
Délinquants	
Familles	
Organismes de soutien communautaires	
Police	
Travailleurs sociaux	
Autre :	

19. Quels groupes religieux contribuent à votre réseau? Indiquez l'appui reçu en pourcentage.

	0-20%	21-40	41-60	61-80	81 - 100%
Anglican					
Baptiste					
Catholique					
Mennonite					
Pentecôtiste					
Quakers					
Armée du salut					
Église unie					
Juif					

Musulman					
Autre :					

20. Indiquez, en ordre d'importance, les 3 organismes qui contribuent le plus à votre réseau (1 étant le plus important)

Comité central mennonite	
YMCA/YWCA	
Société John Howard	
Société Elizabeth Fry	
Armée du Salut	
Centres d'action bénévole	
SCC	
Ordres d'avocats	
Cliniques de méthadone	
Groupes de médecins	
Groupes autochtones	
Autre :	

21. Précisez votre motivation au ministère communautaire? [1 = pas important, 2 = quelque peu important, 3 = important et 4 = très important.]

A reçu un appel	
Veut aider les pauvres	
Est intéressé par les questions de justice	
Est intéressé par la justice réparatrice	
Veut bâtir une communauté saine	
Veut se consacrer à la guérison	
A un intérêt académique	
Est intrigué par la culture de la rue	
Veut redonner quelque chose à la collectivité	
A besoin d'un endroit pour faire du bénévolat ou pour passer du temps	
Veut un emploi	
A déjà vécu une situation semblable	
A des parents ou des amis qui ont vécu une situation semblable	
Autre :	

22. Commentaires : Quels autres renseignements voulez-vous communiquer à l'AC au sujet de votre ministère?

_____
_____
_____

▲

mise à jour: 2002.09.06 Avis importants